Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2024/2081(INI)

7.11.2024

AMENDEMENTS
1 - 320

Projet de rapport
Isabel Wiseler-Lima
(PE763.138v01-00)

Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024
(2024/2081(INI))

Amendement 1
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 24 du traité sur l'Union européenne (traité UE),

Or. en

Amendement 2
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Or. en

Amendement 3
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Or. en

Amendement 4
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Or. en

Amendement 5
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre,

Or. en

Amendement 6
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967,

Or. en

Amendement 7
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2016 et le pacte mondial sur les réfugiés de 2018,

Or. en

Amendement 8
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984,

Or. en

Amendement 9
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1976,

Or. en

Amendement 10
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979,	– vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, ***et les lignes directrices de l'Union sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre adoptées par le Conseil le 8 décembre 2008,***

Or. en

Amendement 11
Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif adoptés le 13 décembre 2006,

Or. en

Amendement 12
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées du 12 décembre 2006,

Or. en

Amendement 13
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH),

Or. en

Amendement 14
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 15
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984, et son protocole facultatif adopté le 18 décembre 2002,

Or. en

Amendement 16
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007, et la convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989,

Or. en

Amendement 17
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007,

Or. en

Amendement 18
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales du 17 décembre 2018,

Or. en

Amendement 19
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le programme d'action du Caire adopté lors de la conférence internationale sur la population et le développement de 1994, et ses conférences d'examen,

Or. en

Amendement 20
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la déclaration de Beijing des	– vu la déclaration de Beijing des Nations unies de septembre 1995 ***et ses***

Nations unies de septembre 1995,	***conférences d'examen***,

Or. en

Amendement 21
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, adopté le 25 septembre 2015 et, en particulier, ses objectifs nº 1, 4, 5, 8, 10 et 16,	***supprimé***

Or. en

Amendement 22
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, adopté le 25 septembre 2015 et, en particulier, ses objectifs nº 1, 4, 5, 8, 10 et 16,	– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, adopté le 25 septembre 2015 et, en particulier, ses objectifs nº 1, ***3,*** 4, 5, 8, 10 et 16,

Or. en

Amendement 23
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières du 19 décembre 2018 et le pacte mondial sur les réfugiés du 17 décembre 2018,

Or. en

Amendement 24
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du 31 août 2022 du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme sur les abus commis dans la région du Xinjiang en Chine,

Or. en

Amendement 25
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du 19 juillet 2024,

Or. en

Amendement 26

Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), adopté le 17 juillet 1998 et entré en vigueur le 1er juillet 2002,

Or. en

Amendement 27
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'accord de coopération et d'assistance entre la Cour pénale internationale et l'Union européenne du 10 avril 2006,

Or. en

Amendement 28
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 302 de l'Assemblée générale des Nations unies instituant l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), adoptée le 8 décembre 1949,

Or. en

Amendement 29
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 17

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul), que les États membres n'ont pas tous ratifiée,	***supprimé***

Or. en

Amendement 30
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après la «convention d'Istanbul»), qui est entrée en vigueur dans l'Union européenne le 1er octobre 2023,

Or. en

Amendement 31
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu ***le protocole n°*** 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 28 avril 1983, concernant l'abolition de la peine de mort,	– vu ***les protocoles n^{os}*** 6 ***et 13*** à la Convention de sauvegarde des droits de l' homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 28 avril 1983, concernant l'abolition de la peine de mort,

Or. en

Amendement 32
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 24

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne 2021-2025 (GAP III),	***supprimé***

Or. en

Amendement 33
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Visa 24

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne 2021-2025 (GAP III),	***supprimé***

Or. en

Amendement 34

Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025,

Or. en

Amendement 35
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (2020-2025),

Or. en

Amendement 36
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan d'action de l'Union contre le racisme (2020-2025),

Or. en

Amendement 37
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie de l'Union en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030,

Or. en

Amendement 38
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 25 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le cadre stratégique de l'Union pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms pour la période 2020-2030,

Or. en

Amendement 39
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 26

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme adoptées par le Conseil le 14 juin 2004,	– vu les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme adoptées par le Conseil le 14 juin 2004 ***et révisées en 2008, et la deuxième note d'orientation sur la mise en œuvre desdites orientations, approuvée en 2020***,

Or. en

Amendement 40
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les lignes directrices de l'Union européenne sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre, adoptées par le Conseil le 8 décembre 2008,

Or. en

Amendement 41
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Visa 29

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les lignes directrices de l'Union européenne visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), adoptées le 24 juin 2013,	***supprimé***

Or. en

Amendement 42
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Visa 29

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu les lignes directrices de l'Union européenne visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), adoptées le 24 juin 2013,	***supprimé***

Or. en

Amendement 43
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations de l'Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction du 24 juin 2013,

Or. en

Amendement 44
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations de l'Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction du 24 juin 2013,

Or. en

Amendement 45
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations de l'Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction, adoptées par le Conseil le 24 juin 2013,

Or. en

Amendement 46
Antonio López-Istúriz White, Andrey Kovatchev, Lukas Mandl, Davor Ivo Stier, Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations de l'Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction du 24 juin 2013,

Or. en

Amendement 47
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 38

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la directive (UE) 2024/1760 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937 et le règlement (UE) 2023/2859[3],	***supprimé***

[3] JO L, 2024/1760, du 5.7.2024, ELI:

http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1760/oj.

Or. en

Amendement 48
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Citation 38 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2024/1712 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 modifiant la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes,

Or. fr

Amendement 49
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement (UE) 2022/0269 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union,

Or. en

Amendement 50
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de la Commission en faveur d'un règlement du Conseil instaurant des mesures restrictives contre les actes graves de corruption du 5 mai 2023,

Or. en

Amendement 51
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme,

Or. en

Amendement 52
Carlo Fidanza, Alberico Gambino, Paolo Inselvini, Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Visa 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport sur les chrétiens opprimés pour leur foi 2022-2024 intitulé «Persécutés et oubliés?» publié par l'Aide à l'Église en détresse, ainsi que l'Index mondial de persécution des chrétiens 2024, le classement annuel des cinquante pays où les chrétiens sont le plus fortement persécutés publié par Portes ouvertes,

Or. it

Amendement 53
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Visa 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit qui, en 2024, a été décerné à María Corina Machado, leader des forces démocratiques au Venezuela, et au président élu Edmundo González Urrutia, qui représentent tous les Vénézuéliens à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui luttent pour restaurer la liberté et la démocratie,

Or. en

Amendement 54
Francisco Assis, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 40

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, qui, en ***2023***, a été décerné à ***Jina Mahsa Amini*** et ***au mouvement «Femme, Vie, Liberté» en Iran***,	– vu son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, qui, en ***2024***, a été décerné à ***María Corina Machado*** et ***à Edmundo González Urrutia, respectivement leader des forces démocratiques au Venezuela et candidat de l'opposition aux élections présidentielles de juillet***,

Or. en

Amendement 55
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 40

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, qui, en 2023, a été décerné à Jina Mahsa Amini et au mouvement «Femme, Vie, Liberté» en Iran,	– vu son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, qui, en 2023, a été décerné à Jina Mahsa Amini et au mouvement «Femme, Vie, Liberté» en Iran, ***et en 2024 à María Corina Machado et à Edmundo González Urrutia,***

Or. fi

Amendement 56
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 43

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 19 mai 2021 sur la protection des droits de l'homme et la politique migratoire extérieure de l'Union européenne[6],	***supprimé***
[6] JO C 15 du 12.1.2022, p. 70.	

Or. fi

Amendement 57
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 43

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 19 mai 2021 sur la protection des droits de l'homme et la politique migratoire extérieure de l'Union européenne[6],	***supprimé***

[6] JO C 15 du 12.1.2022, p. 70.

Or. en

Amendement 58
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Visa 44

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 juillet 2021 sur le régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'Union)[7],	***supprimé***

[7] JO C 99 du 1.3.2022, p. 152.

Or. en

Amendement 59
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Visa 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la commission des affaires étrangères sur la persécution des minorités fondée sur les convictions ou la religion (2021/2055(INI)),

Or. en

Amendement 60
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union***, notamment en ce qui concerne le commerce, le développement, la sécurité et la défense, et l'élargissement, entre autres***;

Or. en

Amendement 61
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier ***est*** guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que***, conformément à l'article 21 du traité UE,*** l'action de l'Union dans le monde entier ***doit être*** guidée ***par les principes qui y sont mentionnés,*** par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union ***et de ses intérêts***;

Or. en

Amendement 62
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union***, conformément à l'article 21 du traité UE***;

Or. en

Amendement 63
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 ***et à l'article 21*** du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme

démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;	et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;

Or. en

Amendement 64
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier ***est*** guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; que l'action de l'Union dans le monde entier ***devrait être*** guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;

Or. en

Amendement 65
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les règles et procédures spécifiques visées à l'article 24, paragraphe 1, du traité UE et complétées par les déclarations pertinentes de la conférence intergouvernementale de 2007 soulignent que les dispositions concernant la

politique étrangère et de sécurité commune, y compris pour ce qui est du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), n'affecteront pas la base juridique existante, les responsabilités ni les compétences de chaque État membre en ce qui concerne l'élaboration et la conduite de sa politique étrangère, son service diplomatique national, ses relations avec les pays tiers et sa participation à des organisations internationales, y compris l'appartenance d'un État membre au Conseil de sécurité des Nations unies;

Or. en

Amendement 66
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'article 24, paragraphe 1, du traité UE dispose que la politique étrangère et de sécurité commune est soumise à des règles et procédures spécifiques, et que les décisions en matière de politique étrangère relèvent donc exclusivement de la compétence des États membres;

Or. en

Amendement 67
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que les règles et procédures spécifiques énoncées à l'article 24, paragraphe 1, du traité UE et complétées par les déclarations pertinentes de la conférence intergouvernementale de 2007 soulignent que les dispositions concernant la politique étrangère et de sécurité commune ne confèrent pas de nouveaux pouvoirs à la Commission de prendre l'initiative de décisions ni n'accroissent le rôle du Parlement européen;

Or. en

Amendement 68
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique efficace de l'Union en matière de droits de l'homme;	***supprimé***

Or. en

Amendement 69
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique	B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique

efficace de l'Union en matière de droits de l'homme;	efficace de l'Union en matière de droits de l'homme; ***que pour assurer la cohérence des politiques internes et externes de l'Union, il convient de soutenir l'opposition démocratique dans les pays pris en otage par des dictatures et de suspendre les accords en vigueur avec ces régimes; qu'il convient de suspendre immédiatement l'accord de dialogue politique et de coopération UE-Cuba;***

Or. en

Amendement 70
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique efficace de l'Union en matière de droits de l'homme;	B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique efficace de l'Union en matière de droits de l'homme ***et pour défendre et appuyer la liberté et la démocratie dans l'Union et en dehors de ses frontières***;

Or. en

Amendement 71
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique efficace de l'Union en matière de droits de l'homme;	B. considérant que la cohérence des politiques internes et externes de l'Union est essentielle pour mener une politique efficace ***et crédible*** de l'Union en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 72
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les systèmes démocratiques sont les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;	C. considérant que les systèmes démocratiques ***libéraux*** sont les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains ***et de ses libertés fondamentales***; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;

Or. en

Amendement 73
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les ***systèmes*** démocratiques sont les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;	C. considérant que les ***états de droit*** démocratiques sont ***souvent*** les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;

Or. de

Amendement 74
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les systèmes démocratiques sont les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;	C. considérant que les systèmes démocratiques sont les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme ***efficace*** fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;

Or. en

Amendement 75
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'Union croit fermement en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en l'ensemble de valeurs, de principes et de normes universels qui guide les États membres des Nations unies, et les soutient pleinement;	D. considérant que l'Union croit fermement en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en l'ensemble de valeurs, de principes et de normes universels qui guide les États membres des Nations unies, et les soutient pleinement; ***qu'un monde composé de démocraties, dans le sens de systèmes politiques défendant et protégeant les droits de l'homme à travers le monde, est un monde plus sûr, car leur système de contre-pouvoirs constitue un rempart contre l'imprévisibilité des autocraties;***

Or. en

Amendement 76
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'Union croit fermement en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en l'ensemble de valeurs, de principes et de normes universels ***qui guide*** les États membres des Nations unies, et les soutient pleinement;	D. considérant que l'Union croit fermement en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en l'ensemble de valeurs, de principes et de normes universels ***que*** les États membres des Nations unies ***se sont engagés à respecter conformément à la charte des Nations unies***, et les soutient pleinement;

Or. en

Amendement 77
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'Union croit ***fermement*** en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en ***l'ensemble de*** valeurs, ***de*** principes et ***de*** normes universels ***qui guide les États membres des Nations unies, et les soutient pleinement***;	D. considérant que l'Union croit en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en ***des*** valeurs, ***des*** principes et ***des*** normes universels***, tout en respectant les différences et la diversité des normes culturelles***;

Or. de

Amendement 78
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'Union croit fermement en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en l'ensemble de valeurs, de principes ***et*** de normes universels qui guide les États	D. considérant que l'Union croit fermement en le multilatéralisme, en un ordre mondial fondé sur des règles et en l'ensemble de valeurs, de principes***,*** de normes ***et d'institutions*** universels qui

membres des Nations unies, et les soutient pleinement;	guide les États membres des Nations unies, et les soutient pleinement;
	Or. en

Amendement 79
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme menace l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le*** monde***, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée***;	E. considérant que ***certaines dictatures et autocraties de divers types, mais aussi certains États dirigés de manière démocratique, mettent en péril la sécurité internationale; que les migrations de masse menacent la prospérité et la stabilité sociale dans de nombreuses régions du*** monde***, ce qui constitue un risque croissant pour la sécurité des pays d'accueil***; ***que le terrorisme international, encouragé et orchestré par des États ou des organisations, représente une menace directe pour la sécurité des États et de leurs citoyens;***
	Or. de

Amendement 80
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du ***populisme*** menace l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;	E. considérant que la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du ***communisme*** menace l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

que l'ordre international actuel, fondé sur des règles et établi il y a plusieurs décennies, est mis à mal par le pouvoir géopolitique croissant de gouvernements et de régimes qui enfreignent de manière systématique les droits de l'homme fondamentaux;

Or. en

Amendement 81
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ***menace*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;	E. considérant que ***la consolidation et la coopération étroite de régimes non démocratiques,*** la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme***, ainsi que les «démocraties adjectivales» idéologiques*** menacent l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme ***et des libertés*** dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. pl

Amendement 82
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de l'autoritarisme, ***de l'illibéralisme*** et du populisme ***menace*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi	E. considérant que la montée de l'autoritarisme, ***du totalitarisme*** et du populisme ***et l'incapacité persistante de l'Union à y répondre efficacement menacent*** l'ordre mondial fondé sur des

que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 83
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de ***l'autoritarisme***, ***de l'illibéralisme et du populisme menace*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;	E. considérant que la montée de ***régimes autoritaires***, ***l'expansion de l'islamisme ainsi que les bouleversements démographiques et migratoires menacent*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. fr

Amendement 84
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme menace*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;	E. considérant que ***les régimes autoritaires et illibéraux ainsi qu'un certain nombre de pays démocratiques établis de longue date menacent*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 85
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de l'autoritarisme***, de l'illibéralisme*** et ***du populisme*** menace l'ordre mondial fondé sur des règles***,*** la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde***, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée***;	E. considérant que la montée de l'autoritarisme et ***de l'extrémisme religieux, tel que l'islamisme,*** menace l'ordre mondial fondé sur des règles ***et*** la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde;

Or. en

Amendement 86
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de ***l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme menace*** l'ordre mondial ***fondé sur des règles,*** la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;	E. considérant que la montée de l'ordre mondial ***multipolaire met à l'épreuve*** la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. en

Amendement 87
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la montée de l'autoritarisme***,*** de l'illibéralisme ***et du populisme*** menace l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;	E. considérant que la montée de l'autoritarisme ***et*** de l'illibéralisme menace l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

Or. fi

Amendement 88
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en décembre 2023, la déclaration universelle des droits de l'homme a célébré son 75e anniversaire;	F. considérant qu'en décembre 2023, la déclaration universelle des droits de l'homme a célébré son 75e anniversaire; ***qu'aujourd'hui, plus que jamais depuis la création des Nations unies, les régimes totalitaires remettent en cause les principes fondamentaux de la charte des Nations unies, tentent de réécrire les normes internationales, ébranlent les institutions multilatérales et menacent la paix et la sécurité dans le monde;***

Or. en

Amendement 89
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'en novembre 2024, la convention relative aux droits de

l'enfant célèbre son 35e anniversaire;

Or. en

Amendement 90
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la situation des chrétiens (catholiques, protestants et orthodoxes) dans le monde au cours de la dernière décennie s'est fortement dégradée, faisant du christianisme la religion la plus persécutée notamment par l'extension des régimes islamistes ;

Or. fr

Amendement 91
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, selon Portes ouvertes, plus de 360 millions de chrétiens sont victimes de persécution, de harcèlement ou de discrimination; qu'en 2023, 5 000 personnes ont été tuées et 5 000 personnes ont été arrêtées en raison de leur foi;

Or. en

Amendement 92
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, selon l'Index mondial de persécution des chrétiens 2023 de Portes ouvertes, plus de 360 millions de chrétiens sont quotidiennement victimes de persécution;

Or. en

Amendement 93
Carlo Fidanza, Alberico Gambino, Paolo Inselvini, Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, selon le dernier rapport de l'Aide à l'Église en détresse, entre l'été 2022 et l'été 2024, dans dix-huit États d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale, où les croyants sont particulièrement menacés, les violations des droits fondamentaux de la population chrétienne se sont multipliées, la violence djihadiste s'étant déplacée du Moyen-Orient vers l'Afrique, en particulier le Sahel; que des églises sont incendiées, des femmes chrétiennes sont enlevées et violées, et que des croyants sont tués en raison de leurs convictions[1 bis];
	[1 bis] Aide à l'Église en détresse, «Persécutés et oubliés? Un rapport sur les chrétiens opprimés pour leur foi 2022-2024».

Or. it

Amendement 94
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que, d'après le rapport de 2023 d'Aide à l'église en détresse, des citoyens sont victimes de graves violations de la liberté religieuse dans 61 pays à travers le monde;

Or. en

Amendement 95
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que ***la légitimité*** de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que ***le plein respect et le soutien de tous les organes et agences des Nations unies sont essentiels au bon fonctionnement*** de l'ordre international fondé sur des règles***; que leur légitimité*** dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice ***et de la CPI***; que ***le multilatéralisme est remis en cause, dans la mesure où*** le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours; ***que les tentatives visant à saper et à délégitimer certaines agences, certains organes et certaines missions de maintien de la paix***

des Nations unies se multiplient; que ces actions représentent une menace sérieuse pour la préservation de la paix et le système multilatéral établi après la Seconde Guerre mondiale, lequel est fondé sur le droit international;

Or. en

Amendement 96
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions ***de la CPI et*** de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours; ***que les institutions internationales, leurs fonctionnaires et les entités qui coopèrent avec elles sont la cible d'attaques et de menaces; que la communauté internationale, y compris l'Union européenne, a la responsabilité de défendre l'ordre international fondé sur des règles en faisant en sorte que celles-ci soient respectées par tous, y compris par ses partenaires;***

Or. en

Amendement 97
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, tels que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, tels que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours; ***que, conformément au paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte des Nations Unies, le principe de non-ingérence ou de non-intervention dans les affaires intérieures d'un État est un principe fondamental qui régit les relations entre États souverains;***

Or. fr

Amendement 98
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions ***de l'Assemblée générale et*** du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour

justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;

internationale de justice ***et de la CPI, et dépend également du respect pour ces organismes***; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours; ***que les institutions internationales, leurs fonctionnaires et les entités qui coopèrent avec elles, comme la CPI, sont la cible d'attaques et de menaces;***

Or. en

Amendement 99
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours; ***que les institutions internationales, leurs fonctionnaires et les entités qui coopèrent avec elles, comme la CPI, sont la cible d'attaques et de menaces;***

Or. en

Amendement 100
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, tels que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est ***confronté à*** des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, tels que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est ***mis en péril par*** des menaces croissantes à l'échelle mondiale***, telles que le terrorisme et l'extrémisme,*** dans les situations de conflit émergentes et en cours; ***que l'Union doit par conséquent intensifier la lutte contre le terrorisme au niveau mondial, notamment en aidant d'autres démocraties à le combattre;***

Or. sv

Amendement 101
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des

Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice ***et de la CPI***; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;

Or. en

Amendement 102
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions ***de la CPI et*** de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;

Or. en

Amendement 103
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect des décisions d'organismes internationaux, ***telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions ***de la CPI et*** de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;

Or. en

Amendement 104
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect ***des décisions*** d'organismes internationaux***, tels*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;	G. considérant que la légitimité de l'ordre international fondé sur des règles dépend du respect ***du fonctionnement*** d'organismes internationaux ***et de leurs décisions, telles*** que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice; que le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire est confronté à des menaces croissantes à l'échelle mondiale dans les situations de conflit émergentes et en cours;

Or. en

Amendement 105
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que le statut de Rome de la CPI établit un cadre régissant la responsabilité en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre; que l'indépendance de la CPI est essentielle pour garantir que la justice est rendue de manière impartiale et sans ingérence politique; qu'un financement adéquat est essentiel pour permettre à la CPI de continuer à fonctionner efficacement, notamment dans le cadre de ses fonctions d'enquête et de poursuite, ainsi que de ses programmes d'indemnisation des victimes et d'appui aux témoins;

Or. en

Amendement 106
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que l'examen à mi-parcours, effectué en 2023, du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, prolongé jusqu'en 2027, a montré que, malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans le contexte des défis sans précédent	H. considérant que l'examen à mi-parcours, effectué en 2023, du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, prolongé jusqu'en 2027, a montré que, malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans le contexte des défis sans précédent

auxquels le monde a été confronté depuis son adoption;

auxquels le monde a été confronté depuis son adoption; ***que l'incapacité de l'Union à influencer les pays qui ne respectent pas les politiques fondamentales en matière de droits de l'homme s'explique, en partie, par l'absence d'action de sa part pour imposer des sanctions et suspendre immédiatement l'aide financière accordée à ces pays;***

Or. en

Amendement 107
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que l'examen à mi-parcours, effectué en 2023, du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, prolongé jusqu'en 2027, a montré que, malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans le contexte des défis sans précédent auxquels le monde a été confronté depuis son adoption;	H. considérant que l'examen à mi-parcours, effectué en 2023, du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, prolongé jusqu'en 2027, a montré que, malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire, ***en coopération avec des partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs,*** en particulier dans le contexte des défis sans précédent auxquels le monde a été confronté depuis son adoption;

Or. en

Amendement 108
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des	I. considérant que les défendeurs des

droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;	droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements ***et les acteurs non étatiques*** du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage; ***que les défenseuses des droits de l'homme et les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'égalité hommes-femmes, des droits des femmes et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation sont toujours confrontées au rétrécissement de l'espace dévolu à leur travail, qui est essentiel, ainsi qu'à des menaces de violence, au harcèlement et aux intimidations;***
	Or. en

Amendement 109
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des	I. considérant que les défendeurs des

droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme ***et*** les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;	droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus***, entre autres,*** les défenseurs des droits de l’homme***,*** les OSC***, les journalistes et les leaders de l’opposition*** dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage***, y compris aux personnes qui vivent en exil***;
	Or. en

Amendement 110
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et	I. considérant que les défendeurs des droits de l’homme***, les journalistes, les communautés religieuses*** et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les

harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme***, les journalistes, les communautés religieuses*** et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

Or. sv

Amendement 111
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales	I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail***, ce qui se traduit par un rétrécissement toujours plus important de l'espace civil***; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques

restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

Or. en

Amendement 112
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme ***et*** les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur	I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier***, y compris ceux de l'Union,*** censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme***,*** les OSC ***et les partis politiques d'opposition*** dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme

famille et à leur entourage;	s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;
	Or. de

Amendement 113
András László

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme ***et*** les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme ***et*** les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;	I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme***,*** les organisations de la société civile (OSC) ***et les organisations confessionnelles*** sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme***,*** les OSC ***et les organisations confessionnelles*** dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;
	Or. en

Amendement 114
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;	I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme, ***les journalistes indépendants*** et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme ***et les journalistes*** s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

Or. pl

Amendement 115
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives	I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives

pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires ***et extraterritoriales***, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage***, y compris en dehors de leur pays***;

Or. en

Amendement 116
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques	I. considérant que les défendeurs des droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques

altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, ***des actes de répression transnationale,*** des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

Or. en

Amendement 117
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme	I. considérant que les défendeurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements ***et les acteurs non étatiques*** du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les

s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

Or. en

Amendement 118
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les défendeurs des droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les ***gouvernements*** du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;	I. considérant que les défendeurs des droits de l’homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l’Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l’homme, la démocratie et l’état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les ***acteurs étatiques et non étatiques*** du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l’homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l’homme s’étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

Or. en

Amendement 119
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel,

Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale de l'Union européenne; que les droits humains des femmes et des filles, y compris leurs droits en matière de sexualité et de procréation, continuent d'être violés à travers le monde; que les défenseuses des droits de l'homme et les organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'égalité hommes-femmes, des droits des femmes et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation sont toujours confrontées au rétrécissement de l'espace dévolu à leur travail, qui est essentiel, ainsi qu'à des menaces de violence, au harcèlement et aux intimidations;

Or. en

Amendement 120
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'escalade du conflit au Moyen-Orient pose des difficultés de taille pour la stabilité et la sécurité régionales, avec de graves conséquences sur le plan des droits de l'homme pour la population civile de Gaza, du Liban et de toutes les parties concernées, notamment des milliers de victimes civiles, des déplacements forcés et la privation généralisée de services et de droits essentiels tels que l'alimentation, l'éducation, les soins de santé, le

logement et l'aide humanitaire; que la détérioration des conditions de vie à Gaza a engendré une crise sanitaire marquée par l'apparition alarmante de maladies autrefois éradiquées, telles que la poliomyélite; qu'un cessez-le-feu immédiat en Palestine et au Liban est une condition nécessaire pour éviter de nouvelles pertes humaines et alléger les souffrances des civils;

Or. en

Amendement 121
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la directive (UE) 2024/1712 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 range l'exploitation de la gestation pour autrui, le mariage forcé et l'adoption illégale parmi les pratiques de traite d'êtres humains,

Or. fr

Amendement 122
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'année écoulée a été marquée par une nouvelle prolifération des lois sur les agents étrangers ou sur l'influence étrangère, y compris dans des pays candidats à une

adhésion à l'Union, et que ces lois visent les organisations de la société civile et les médias et cherchent à les empêcher de recevoir un soutien financier de l'étranger, y compris de la part de l'Union et de ses États membres, ce qui favorise un climat de peur et d'autocensure;

Or. en

Amendement 123
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que les femmes subissent les effets uniques et disproportionnés des conflits, du changement climatique et des migrations, et font notamment face à des risques accrus de violence de genre et de marginalisation économique et à des obstacles à l'accès aux ressources; que ces répercussions distinctes exigent que les politiques et les réponses de l'Union intègrent une approche sensible au genre afin de garantir l'inclusion, l'efficacité et l'alignement sur l'engagement de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et en faveur des droits humains;

Or. en

Amendement 124
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant qu'en 2024, plus de la moitié de la population mondiale s'est rendue aux urnes et que nombre de ces élections ont été marquées par la manipulation, la désinformation et les tentatives d'ingérence internes ou externes au pays; que le prix Sakharov 2024 pour la liberté de l'esprit a été décerné aux forces démocratiques du Venezuela, et à la candidate de l'opposition à l'élection présidentielle María Corina Machado et au président élu Edmundo González, qui ont été disqualifiés;

Or. en

Amendement 125
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I quater. considérant que le classement mondial de la liberté de la presse 2024 établi par Reporters sans frontières (RSF) alerte sur le fait que les États et les autres forces politiques sont de moins en moins enclins à protéger la liberté de la presse; que, selon RSF, 47 journalistes et professionnels des médias ont été tués, la plupart dans des zones de conflit, et 573 emprisonnés depuis le 1er janvier 2024;

Or. en

Amendement 126
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant I quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I quinquies. considérant qu'au moins un million de personnes sont injustement emprisonnées pour des raisons politiques dans des pays tels que la Chine, la Biélorussie, la Russie, l'Azerbaïdjan, le Venezuela, Cuba, l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Égypte, le Cambodge et le Viêt Nam; que parmi ces personnes figurent de nombreux finalistes du prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit, et notamment Gubad Ibadoghlu, Ilham Tohti, Mikalaï Statkevich, Maryia Kalesnikava, Siarhei Tsikhanouski et Ales Bialiatski;

Or. en

Amendement 127
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant I sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I sexies. considérant que 251 millions d'enfants et de jeunes sont privés de leur droit fondamental à l'éducation et ne sont toujours pas scolarisés, selon le rapport mondial de suivi sur l'éducation 2024 de l'UNESCO; que, outre la pauvreté, les filles et les femmes subissent les conséquences des normes culturelles, des préjugés sexistes, des mariages précoces, de la violence et, dans des pays comme l'Afghanistan, des politiques publiques discriminatoires qui les empêchent d'accéder à l'éducation et au marché du travail et qui tentent de les effacer de la vie publique;

Or. en

Amendement 128
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;	***supprimé***

Or. en

Amendement 129
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;	J. considérant que les atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains; ***que la Chine est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre au monde, le plus grand producteur de débris marins, le pays qui pratique le plus la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et le plus grand consommateur mondial de produits***

dérivés d'espèces sauvages et de produits du bois faisant l'objet d'un trafic;

Or. en

Amendement 130
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les ***atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains***;	J. considérant que les ***politiques purement idéologiques adoptées par l'Union dans le cadre du pacte vert l'entraînent vers un processus de désindustrialisation inquiétant et une dépendance accrue à l'égard de pays tiers tels que la Chine***;

Or. en

Amendement 131
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les ***atteintes à l'environnement et les effets*** du changement climatique aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;	J. considérant que les ***urgences environnementales, notamment celles qui résultent*** du changement climatique***, de la déforestation et des activités extractives,*** aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;

Or. en

Amendement 132
András László

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité***,*** la marginalisation ***et les inégalités***, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;	J. considérant que les atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité ***et*** la marginalisation, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;

Or. en

Amendement 133
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme ***l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et*** la dignité propre à chaque être humain; ***insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité*** des droits de l'homme ***dans le monde***;	1. réaffirme la dignité propre à chaque être humain; ***estime que les droits de l'homme représentent une norme minimale découlant de la morale commune et qu'ils sont essentiels pour la société humaine; est d'avis que toutes les aspirations au bien-être ne peuvent pas ou ne devraient pas être assimilées à des droits de l'homme et imposées comme telles; se montre critique, dans ce contexte, vis-à-vis de l'élargissement constant de la définition et de la liste*** des droits de l'homme;

Or. de

Amendement 134
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses*** États membres ***de*** promouvoir et ***de*** protéger la démocratie et ***l'universalité des*** droits de l'homme dans ***le monde***;	1. ***appelle les*** États membres ***à*** promouvoir et ***à*** protéger la démocratie et ***les*** droits de l'homme dans ***l'Union; rappelle que le mandat de l'Union ne lui confère pas de rôle de gardienne des droits de l'homme et qu'elle utilise le prétexte des droits de l'homme pour s'immiscer dans les affaires intérieures de pays tiers***;

Or. en

Amendement 135
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; ***insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger*** la démocratie et ***l'universalité des*** droits de l'homme dans le monde;	1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; ***souligne que la promotion de*** la démocratie et ***des*** droits de l'homme dans le monde ***ne devrait pas servir à imposer des normes européennes à d'autres nations***;

Or. en

Amendement 136
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde;	1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde; ***invite l'Union et ses États membres à donner l'exemple en faisant respecter scrupuleusement les droits de l'homme et en garantissant l'existence d'un environnement propice à la société civile;***

Or. en

Amendement 137
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde;	1. réaffirme l'universalité***, l'interdépendance, l'indissociabilité*** et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde ***de manière résolue, cohérente et systématique***;

Or. en

Amendement 138
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde;	1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde***, ainsi que de défendre et de promouvoir la justice internationale***;

Or. en

Amendement 139
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde;	1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde ***conformément aux valeurs et aux intérêts de l'Union***;

Or. en

Amendement 140
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que le conflit actuel à Gaza et au Liban a un effet

disproportionné sur les civils et a provoqué une situation humanitaire catastrophique; appelle de ses vœux un cessez-le-feu immédiat et permanent pour faire face au risque de famine généralisée et à l'apparition d'une épidémie sanitaire à Gaza; condamne les tentatives constantes des autorités israéliennes de jeter le discrédit sur les Nations unies, leur secrétaire général et, plus particulièrement, l'UNRWA, ainsi que les attaques contre la FINUL; déplore la législation adoptée par la Knesset pour interdire les activités de l'UNRWA et mettre fin à ses relations avec les autorités israéliennes; déplore les conséquences désastreuses de ces mesures pour la région, car l'UNRWA est la principale structure d'assistance humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, dont des millions de personnes dépendent pour bénéficier de services vitaux; rappelle que cette législation est contraire au droit international; se félicite du lancement de l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution à deux États et demande au haut représentant et vice-président de continuer à investir massivement en faveur d'un cessez-le-feu et d'une solution pacifique au conflit; salue la décision de la Cour internationale de justice dans l'affaire 192 relative à l'application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël), ainsi que l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de l'illicéité de la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé;

Or. en

Amendement 141
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;	***supprimé***

Or. en

Amendement 142
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect***, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales*** doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; ***encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine***;	2. insiste sur le fait que le respect ***et la défense des intérêts économiques et politiques des États membres*** doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; ***souligne que le monde présente une grande diversité, tant en ce qui concerne les systèmes politiques et économiques que les religions et les évolutions sociales et économiques***; ***considère que les États ont souvent recours à l'interventionnisme en matière de droits de l'homme comme un moyen de critiquer d'autres États sur le plan politique, détournant ainsi l'attention de leurs propres violations des droits de l'homme;***

Or. de

Amendement 143
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales ***doivent être la pierre angulaire*** de la politique extérieure de l'Union; ***encourage vivement*** l'Union***, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des*** droits de l'homme ***un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine***;	2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales ***ne devraient pas constituer les seuls fondements*** de la politique extérieure de l'Union***, qui doit également défendre les intérêts des États membres***; ***souligne que l'approche de*** l'Union ***en matière de*** droits de l'homme ***dans les relations extérieures pourrait être perçue par certains pays comme néocoloniale et qu'elle devrait de ce fait donner la priorité au respect des valeurs culturelles et des traditions de ces pays***;

Or. en

Amendement 144
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses	2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union ***et ses États membres***, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi

politiques internes et externes dans ce domaine;

qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine***, notamment au moyen de tous ses accords internationaux, y compris les protocoles d'accord, la politique de coopération au développement et les projets de la stratégie «Global Gateway»***;

Or. en

Amendement 145
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;	2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques ***et une condition préalable au financement européen, notamment au moyen de ses accords internationaux, de sa politique de coopération au développement et des projets de la stratégie «Global Gateway»***, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;

Or. en

Amendement 146
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;	2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union***, conformément à ses principes fondateurs***; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement ***de la liberté, de la démocratie et*** des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;

Or. en

Amendement 147
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;	2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme ***et de leur protection*** un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;

Or. en

Amendement 148
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. fait observer que l'éradication de fait des communautés juives et chrétiennes dans la plupart des pays du Moyen-Orient est due à un fanatisme religieux croissant, que l'Union européenne doit reconnaître et affronter de manière systématique;

Or. el

Amendement 149
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. rappelle que le rôle de l'Union est avant tout de protéger la sécurité et les droits des citoyens européens dans l'Union et dans le monde, mais qu'il importe également, dans la mesure du possible, de promouvoir le respect des droits de l'homme dans les politiques extérieures de l'Union;

Or. en

Amendement 150
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée	***supprimé***

de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 151
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du ***populisme*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du ***communisme*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire; ***souligne que l'autoritarisme revêt un caractère particulièrement dramatique en Amérique latine, dans des régimes totalitaires tels que ceux du Venezuela, de Cuba et du Nicaragua; dénonce avec force les nombreux assassinats, les disparitions forcées systématiques, les détentions et emprisonnements arbitraires, la torture et les mauvais traitements infligés aux détracteurs et aux opposants dans les régimes précités; souligne que les crimes commis depuis de nombreuses années devraient faire l'objet de poursuites judiciaires pour crimes contre l'humanité;***

Or. en

Amendement 152
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union ***doit être pleinement préparée à contrer*** la montée de l'autoritarisme***,*** de l'illibéralisme ***et du populisme*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union ***devrait condamner*** la montée de l'autoritarisme ***et*** de l'illibéralisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire; ***constate avec inquiétude le manque de cohérence dont fait preuve l'Union dans son action extérieure en matière de droits de l'homme et le cloisonnement croissant des droits de l'homme dans son discours et ses actions; exprime sa profonde inquiétude quant au fait que l'Union européenne et certains États membres continuent de défendre leurs intérêts dans les domaines commercial, militaire, de la lutte contre le terrorisme et de la migration plutôt que les droits de l'homme et la démocratie;***

Or. en

Amendement 153
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne*** que l'Union ***doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire***;	3. ***estime*** que***, lorsqu'elle évalue la situation des droits de l'homme dans les pays tiers,*** l'Union ***a fréquemment tendance à émettre des jugements arbitraires, sans prendre en compte le contexte culturel, religieux ou politique des pays concernés, ni les obstacles et difficultés auxquels ces derniers font face dans l'application des normes***; ***souligne qu'une telle démarche est souvent perçue comme paternaliste, ce qui réduit l'influence de l'Union dans ces pays;***

Or. de

Amendement 154
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme***, de l'illibéralisme*** et du populisme ainsi que les ***attaques*** de plus en plus fréquentes ***contre*** l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et ***le*** droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme et du populisme***, souvent avalisés et promus par un certain nombre d'États qui travaillent en étroite collaboration, y compris, mais sans s'y limiter, la Russie, l'Iran, la Corée du Nord et la Chine,*** ainsi que les ***violations*** de plus en plus fréquentes ***de*** l'universalité des droits de l'homme, ***de*** la démocratie et ***du*** droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 155
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit ***être pleinement préparée à contrer*** la montée de ***l'autoritarisme***, ***de l'illibéralisme et du populisme*** ainsi ***que les*** attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit ***faire face à*** la montée de ***régimes autoritaires***, ***à l'expansion de l'islamisme à travers le monde et en Europe, à des bouleversements démographiques qui fragilisent la stabilité de ses États membres*** ainsi ***qu'aux*** attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

Or. fr

Amendement 156
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire; ***demande que la lutte contre le terrorisme soit une priorité de l'agenda intérieur et extérieur de l'Union;***

Or. sv

Amendement 157
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de ***l'illibéralisme et du populisme*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre ***l'universalité des*** droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de ***l'extrémisme religieux, tel que l'islamisme, qui se répand en Europe du fait de l'immigration clandestine massive,*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre ***les*** droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 158

Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire***, y compris dans les États membres***;

Or. en

Amendement 159
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, ***de l'illibéralisme*** et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, ***des gouvernements violant les droits et libertés fondamentaux*** et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

Or. pl

Amendement 160
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union ***doit être pleinement préparée à*** contrer ***la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que*** les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union***, parallèlement à ses efforts pour*** contrer les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire***, devrait respecter le droit des autres États à choisir leurs propres modèles de gouvernance et d'organisation sociale***;

Or. en

Amendement 161
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, ***de l'illibéralisme*** et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, ***du totalitarisme*** et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 162
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme***,*** de l'illibéralisme ***et du populisme*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des	3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme ***et*** de l'illibéralisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme,

droits de l’homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

la démocratie et le droit international humanitaire;

Or. fi

Amendement 163
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. note avec une inquiétude croissante la coordination de plus en plus poussée entre les pays formant l’axe du mal, à savoir la Russie, la Chine, l’Iran, la Corée du Nord, le Venezuela, Cuba et d’autres pays; constate que leur coopération, y compris en ce qui concerne l’appui à la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine ou les attaques contre Israël et les tentatives de déstabilisation du Moyen-Orient, s’inscrit dans une démarche plus large visant à ébranler les démocraties du monde entier;

Or. en

Amendement 164
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l’homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l’homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que ***l’aggravation des inégalités, les menaces qui pèsent sur les droits humains, notamment les droits des***

et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, ***entre autres***; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

femmes, les arrestations et détentions arbitraires, la torture ***et les mauvais traitements, la discrimination et les abus généralisés à l'encontre des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile***, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales***, y compris les tribunaux et les organes des Nations unies,*** et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, ***telles que les attaques délibérées contre les civils, les installations médicales, les journalistes, le personnel des Nations unies et les travailleurs humanitaires, et l'utilisation de la famine comme méthode de guerre***; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier***, y compris dans les États membres***;

Or. en

Amendement 165
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile ***et*** les opposants politiques, le recours	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que ***les assassinats, les exécutions extrajudiciaires,*** les arrestations et détentions arbitraires, la torture, ***la violence de genre,*** les mesures

excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

répressives envers la société civile***,*** les opposants politiques, ***les groupes marginalisés et vulnérables, ainsi que les minorités ethniques et religieuses, l'esclavage et le travail forcé,*** le recours excessif à la violence par les autorités publiques, ***la discrimination et les inégalités systématiques et structurelles,*** la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, ***y compris les menaces dans le domaine numérique telles que la surveillance en ligne et les coupures de l'internet,*** les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. en

Amendement 166
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des

méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier; ***déplore que ces pratiques soient également appliquées dans des pays de l'Union et souligne que le fait que l'Union applique deux poids, deux mesures et qu'elle ne réagisse pas aux actions discréditantes des gouvernements qui se réclament du libéralisme, sape la crédibilité de l'Union dans la promotion de valeurs aussi importantes au-delà de ses frontières;***

Or. pl

Amendement 167
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que ***l'aggravation des inégalités, les menaces qui pèsent sur les droits humains, notamment les droits des femmes,*** les arrestations et détentions arbitraires, la torture ***et les mauvais traitements***, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, ***la répression violente des manifestations pacifiques et d'autres rassemblements,*** la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation

l’espace dévolu à la société civile dans le monde entier;	grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l’homme, entre autres; déplore l’affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l’espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. en

Amendement 168
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l’homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l’homme, entre autres; déplore l’affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l’espace dévolu à la société civile dans le monde entier;	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l’homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l’homme, entre autres; déplore l’affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l’espace dévolu à la société civile dans le monde entier; ***réaffirme son opposition aux diverses formes de traite des êtres humains dont l'exploitation de la gestation pour autrui, le mariage forcé et l’adoption illégale;***

Or. fr

Amendement 169
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que ***les menaces qui pèsent sur les droits humains, notamment les droits des femmes,*** les arrestations et détentions arbitraires, la torture ***et les mauvais traitements***, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, ***la répression violente des manifestations pacifiques et d'autres rassemblements,*** la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. en

Amendement 170
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des

principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier; ***dénonce la répression transnationale exercée par des régimes illibéraux sur des citoyens et des militants qui ont trouvé refuge à l'étranger, y compris sur le territoire de l'Union;***

Or. en

Amendement 171
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile ***et*** les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile***,*** les opposants politiques ***ou les minorités religieuses***, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions

méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

internationales***, les actes de répression transnationale*** et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques***, la réécriture des normes internationales, le travail de sape contre les institutions internationales*** et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. en

Amendement 172
Viktória Ferenc, András László, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques ***contre*** les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques ***et les pressions visant*** les institutions internationales ***ainsi que les organisations représentant les minorités nationales et leurs dirigeants,*** et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. en

Amendement 173
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, ***l'instrumentalisation du système judiciaire,*** la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. en

Amendement 174
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des	4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des

principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques ***politiques*** contre ***les institutions internationales*** et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;	principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques contre ***l'ordre mondial fondé sur des règles*** et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, entre autres; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

Or. fi

Amendement 175
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. condamne la tendance croissante à la fraude électorale par des régimes totalitaires, comme lors des processus électoraux au Venezuela, où les élections ont été entachées de violences et d'intimidations à l'encontre de l'opposition politique et de la société civile, y compris de restrictions d'accès aux centres de vote, d'intimidations et de manipulations des résultats électoraux;

Or. en

Amendement 176
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. note avec inquiétude la tendance croissante observée ces dernières années en Amérique latine, où les autorités de certains pays ont mis en place un système de gouvernance qui se caractérise par une alliance entre le gouvernement, les cartels de la drogue et les réseaux de criminalité organisée; dénonce la relation symbiotique qui sous-tend ces alliances, dans le cadre de laquelle les groupes armés non étatiques facilitent l'accès des hauts responsables des régimes concernés à leurs zones d'influence et leur permettent d'exercer un contrôle total sur celles-ci, et en contrepartie, les régimes tolèrent leurs activités et, dans certains cas, les protègent activement; condamne avec la plus grande fermeté le régime vénézuélien de Nicolás Maduro, qui illustre parfaitement cette réalité;

Or. en

Amendement 177
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. condamne avec la plus grande fermeté les prises d'otages et l'utilisation de boucliers humains dans les conflits; est extrêmement préoccupé par le sort des personnes innocentes, y compris les enfants, les femmes et les personnes âgées, qui ont été prises en otage; demande à nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de tous les civils pris en otage, mais aussi la

fourniture immédiate de soins médicaux par le Comité international de la Croix-Rouge jusqu'à ce que cela se produise;

Or. sv

Amendement 178
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. condamne fermement et se déclare très préoccupé par les graves violations des droits des femmes dans les zones de conflit, en particulier les violences sexuelles et de genre et le refus d'accès aux services de santé sexuelle et génésique, le manque de soutien adéquat aux victimes et le manque de responsabilisation; invite l'Union et ses États membres à se pencher en priorité sur ces violations dans le cadre de leur action humanitaire;

Or. en

Amendement 179
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. se déclare préoccupé par la situation des droits de l'homme au Royaume-Uni à la suite de l'arrestation de plus d'un millier de personnes protestant contre les politiques migratoires, tant dans la rue que sur les

médias sociaux, après l'assassinat de trois jeunes filles britanniques par un migrant islamique originaire du Rwanda; appelle les autorités britanniques à respecter le droit à la liberté d'expression, de réunion et de manifester pacifiquement;

Or. en

Amendement 180
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. condamne fermement et se déclare très préoccupé par le génocide actuellement perpétré par les autorités israéliennes dans la bande de Gaza; dénonce les atrocités, les crimes de guerre et les graves violations du droit international et du droit humanitaire international commis par les forces armées israéliennes à Gaza, en Cisjordanie et au Liban; condamne avec la plus grande fermeté les attaques israéliennes menées de manière aveugle contre des civils au moyen de frappes aériennes et d'armes chimiques, l'expulsion forcée de populations, les attaques contre des hôpitaux, des écoles et des infrastructures de base et le refus d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire; souligne que ces attaques constituent des crimes de guerre et une violation de la convention de Genève; condamne la politique israélienne de sanction collective contre la population de Gaza, qui est contraire au droit humanitaire international et doit cesser;

Or. en

Amendement 181
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, la fin des violences, la désescalade et le respect total du droit international et du droit international humanitaire;

Or. en

Amendement 182
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. condamne fermement, en s'appuyant sur les déclarations des Nations unies, le fait que les personnes qui souffrent le plus lors des conflits armés soient les femmes et les enfants; dans le cas du génocide contre la Palestine, le fait d'empêcher la livraison de nourriture et de médicaments et de bombarder les hôpitaux et les zones de refuge aggrave encore davantage les violations des droits des femmes; dénonce et rejette le recours à la violence sexuelle contre les femmes et les filles comme arme de guerre par l'armée israélienne;

Or. en

Amendement 183
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. est vivement préoccupé par la persistance du fléau que constituent les occupations ou annexions prolongées de territoires; demande d'accorder une attention particulière à la situation des droits de l'homme dans les territoires illégalement occupés, y compris dans les cas d'occupation prolongée, par exemple en Palestine et au Sahara occidental, ainsi qu'aux multiples conflits gelés, et de prendre des mesures efficaces pour prévenir les violations graves des droits de l'homme sur le terrain, dont la violation du droit à la vie, la restriction à la libre circulation et la discrimination;

Or. en

Amendement 184
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. condamne avec fermeté la politique israélienne de colonisation et son expansion permanente, qui viole le droit international et nourrit le ressentiment palestinien; relève que, selon les ONG nationales et internationales, le système d'oppression et de domination que le gouvernement israélien impose à la population palestinienne dans toutes les zones qu'il contrôle et aux réfugiés palestiniens constitue un apartheid et est interdit par le droit international; rappelle l'avis formulé par la Cour internationale de justice le 19 juillet 2024, qui conclut que l'État d'Israël «est dans l'obligation de cesser immédiatement toute nouvelle activité de colonisation, et d'évacuer tous

les colons du Territoire palestinien occupé»;; demande que les États membres exigent d'Israël qu'il mette totalement fin à l'occupation de la Palestine, y compris de Jérusalem-Est, afin d'ouvrir la voie à la paix;

Or. en

Amendement 185
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 septies. déplore les cas flagrants de violation des droits de l'homme au Sahara occidental, tels que la violation de la liberté d'expression et de réunion, la torture et les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques, les procès inéquitables, les actes de répression pendant les manifestations (y compris les cas de torture et les assassinats) et l'interdiction faite aux observateurs et à la presse internationale d'entrer librement dans les territoires occupés; souligne que le Sahara occidental est un territoire séparé et distinct par rapport à tout État, y compris le Maroc; invite instamment l'Union et les États membres à soutenir les efforts d'autodétermination et de décolonisation du peuple sahraoui en garantissant une solution urgente, juste et durable au conflit au Sahara occidental, fondée sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et conforme aux résolutions des Nations unies en la matière;

Or. en

Amendement 186

Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;	5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde; ***condamne le recours abusif au Conseil des droits de l'homme des Nations unies par des régimes totalitaires qui continuent à l'utiliser à leurs propres fins politiques; déplore le positionnement géopolitique de la Chine, de la Russie, de l'Iran et d'autres pays, qui malmènent les institutions multilatérales, en essayant d'entraver les mécanismes de défense des droits de l'homme et leur capacité à tenir les États responsables des violations de ces droits qu'ils commettent ainsi que de s'attaquer aux normes internationales et/ou de les réécrire afin de les adapter à leurs ambitions autoritaires;***

Or. en

Amendement 187
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des	5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des

comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;	comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde***, comme l'absence de prise en compte des décisions des tribunaux internationaux; souligne qu'il incombe à la communauté internationale, y compris à l'Union, de faire respecter le système juridique international et de prendre des mesures efficaces pour contraindre les auteurs de violations à respecter la loi, et regrette que cette responsabilité n'ait pas été assumée ces derniers temps***;
	Or. en

Amendement 188
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;	5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde; ***déplore à cet égard la faiblesse qui caractérise la direction des Nations unies, l'influence des régimes autoritaires et totalitaires au sein des principaux organes des Nations unies et les tentatives de ces régimes de réécrire les normes internationales, autant d'éléments qui minent la confiance à l'égard du système des Nations unies et en compromettent le***

fonctionnement;

Or. en

Amendement 189
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;	5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde; ***est vivement préoccupé par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine aux portes de l'Union, laquelle illustre ces graves violations et souligne l'urgence d'engager une action décisive pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes et mettre un terme à l'impunité;***

Or. en

Amendement 190
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des	5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des

comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;	comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde; ***s'oppose fermement à toute réorientation de la politique étrangère et de sécurité commune vers une militarisation accrue axée uniquement sur le renforcement de l'OTAN et estime que les politiques européennes devraient s'orienter uniquement vers la paix et la résolution des conflits;***

Or. en

Amendement 191
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;	5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde; ***souligne les graves conséquences que peut avoir le fait de jeter le discrédit sur les organisations et enceintes multilatérales, telles que les Nations unies, et de les attaquer, ce qui peut favoriser une culture de l'impunité;***

Or. en

Amendement 192
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits ***modernes dans le monde***;	5. ***réaffirme la neutralité et l'importance de l'aide humanitaire en cas de conflit ou de crise;*** constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits ***mondiaux***;

Or. en

Amendement 193
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) condamne l'oppression interne toujours plus importante exercée par le Parti communiste chinois à l'encontre des détracteurs ou des minorités religieuses, ainsi que l'ingérence étrangère qu'il exerce en Europe par le biais de «postes de police» chinois clandestins à l'étranger; souligne que le Conseil et les États membres sont habilités à fermer tous les «postes de police» chinois à l'étranger encore en activité;

Or. en

Amendement 194
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – point 2 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2) souligne que la Russie représente une menace extrêmement grave pour la stabilité des démocraties de l'Union, en utilisant la désinformation et en diffusant de fausses informations lors des campagnes électorales, ainsi qu'en finançant des émeutes et des actes terroristes pour soutenir les mouvements indépendantistes, comme la tentative de coup d'État en 2017 dans la région espagnole de Catalogne;

Or. en

Amendement 195
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. est extrêmement préoccupé par l'influence d'États tiers, ainsi que par l'ingérence et le trafic d'influence qu'ils exercent par l'intermédiaire d'un réseau d'ONG au sein du Parlement européen, comme l'a révélé le scandale dit du «Qatargate»; note avec une vive inquiétude l'implication active des députés de gauche siégeant à la sous-commission «droits de l'homme» dans le scandale du «Qatargate»;

Or. en

Amendement 196

Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. dénonce les discours conçus spécialement par les régimes autoritaires et illibéraux afin d'attaquer le caractère universel des droits de l'homme et l'état de droit, et le fait que lesdits régimes tiennent ces discours dans des enceintes internationales telles que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU;

Or. en

Amendement 197
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme;	6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme; ***souligne le rôle de la diplomatie publique et culturelle de l'Union ainsi que des relations culturelles internationales dans la promotion des droits de l'homme et demande à la division de communication stratégique et prospective du SEAE d'intensifier ses initiatives à cet***

	égard, pour lesquelles elle devrait pouvoir compter sur les ressources appropriées;
[9] https://goodhumanrightsstories.net/.	[9] https://goodhumanrightsstories.net/.
	Or. en

Amendement 198
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme;	6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme ***et continue à faire preuve de vigilance et de responsabilité dans le cadre de la diffusion de ces récits afin qu'ils aient une incidence réelle et durable dans le domaine des droits de l'homme***;
[9] https://goodhumanrightsstories.net/.	[9] https://goodhumanrightsstories.net/.
	Or. en

Amendement 199
Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme;	6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; ***souligne en particulier le travail des OSC et des défendeurs des droits de l'homme;*** souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme;
[9] https://goodhumanrightsstories.net/.	[9] https://goodhumanrightsstories.net/.

Or. en

Amendement 200
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; ***soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»[9] en tant que moyen de promouvoir des***	6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques;

récits encourageants sur les droits de l'homme;

9 https://goodhumanrightsstories.net/.

Or. en

Amendement 201
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»***9*** en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme;	6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»***[1]*** en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme***, et recommande qu'elle soit mise à jour[1]***;

9 https://goodhumanrightsstories.net/.

Or. en

Amendement 202
Carlo Fidanza, Alberico Gambino, Paolo Inselvini, Arkadiusz Mularczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

6 bis. se déclare profondément préoccupé par la détérioration de la situation des chrétiens dans le monde, qui se trouvent exposés à un risque croissant de harcèlement, d'arrestations et de violences;

Or. it

Amendement 203
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. salue l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est; rappelle que la Cour internationale de justice affirme que les actions illégales d'Israël entraînent des responsabilités juridiques pour les autres États, les Nations unies et les organisations internationales; demande instamment, à cet égard, que la Commission et les États membres évaluent les responsabilités qui incombent à l'Union du fait de ces conclusions;

Or. en

Amendement 204
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. souligne qu'un cessez-le-feu est une condition indispensable pour un

dialogue constructif, pour la stabilité et pour la protection des droits de l'homme fondamentaux; appelle de ses vœux un cessez-le-feu immédiat en Palestine et au Liban, l'objectif prioritaire étant d'éviter de nouvelles pertes humaines civiles et de garantir que l'aide humanitaire peut être acheminée en toute sécurité et sans entrave, conformément au droit humanitaire international;

Or. en

Amendement 205
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale; ***souligne la nécessité de lutter contre l'influence des régimes autoritaires et totalitaires et fait observer que l'action de l'Union pour promouvoir la liberté et la démocratie doit également être en phase avec sa politique économique et de développement afin de renforcer la résilience des communautés dans les pays tiers;***

Or. en

Amendement 206
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; ***souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable;*** invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes ***et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale***;	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde ***et l'instabilité croissante de la situation politique internationale***; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes ***afin de pouvoir réagir rapidement et de manière effective aux évolutions politiques majeures***;

Or. de

Amendement 207
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; ***note avec inquiétude que le rôle de premier plan et***

ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;	***la crédibilité de l'Union en tant qu'acteur de principe dans le domaine de la politique étrangère sont mis à mal par la politique de «deux poids, deux mesures» et par le manque de cohérence de son engagement extérieur;*** invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 208
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale; ***réaffirme la nécessité d'accroître l'efficacité de la politique de sécurité et de défense de l'Union, en particulier au niveau des frontières de l'Union;***

Or. en

Amendement 209
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; ***souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre*** les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde***, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable***; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à ***continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour*** renforcer ***les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale***;	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; ***reconnaît l'importance que revêtent*** les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes***, à appuyer les politiques internes des différents États membres*** et à renforcer ***la coopération bilatérale***;

Or. en

Amendement 210
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, ***la justice internationale,*** la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point

les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;	une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 211
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;	7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe ***collectivement*** à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;

Or. pl

Amendement 212
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que l'Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, bien qu'ils	8. constate que l'Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, bien qu'ils

n’aient pas atteint tous les objectifs du plan, notamment en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption; ***se félicite***, à cet égard, de la prolongation du plan d’action jusqu’en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l’homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;	n’aient pas atteint tous les objectifs du plan, notamment en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption; ***prend note***, à cet égard, de la prolongation du plan d’action jusqu’en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l’homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;

Or. en

Amendement 213
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que l’Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d’action de l’Union en faveur des droits de l’homme et de la démocratie, bien qu’ils n’aient pas atteint tous les objectifs du plan, ***notamment*** en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption; se félicite, à cet égard, de la prolongation du plan d’action jusqu’en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l’homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;	8. constate que l’Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d’action de l’Union en faveur des droits de l’homme et de la démocratie, bien qu’ils n’aient pas atteint tous les objectifs du plan, ***en partie également*** en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption; se félicite, à cet égard, de la prolongation du plan d’action jusqu’en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l’homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;

Or. en

Amendement 214
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; ***défend*** le rôle ***central*** du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE ***et*** envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; ***invite le SEAE à évaluer les moyens de renforcer*** le rôle du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE***, les*** envoyés spéciaux ***et l'ambassadrice de l'Union pour le genre et la diversité***, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail ***visant à améliorer la transparence et la visibilité, notamment en publiant des rapports sur les visites effectuées dans les pays ainsi que leurs programmes de travail et leurs priorités, et en créant des pages web dédiées permettant au public d'exercer un contrôle***; ***demande que la nomination du RSUE pour les droits de l'homme fasse l'objet d'une audition préalable au Parlement européen;***

Or. en

Amendement 215
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du	9. soutient pleinement le travail du

RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE ***bénéficie*** de ressources supplémentaires afin de ***le*** soutenir dans ***son*** travail;

RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE***, l'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction*** et ***les autres*** envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE ***et l'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction bénéficient*** de ressources supplémentaires afin de ***les*** soutenir dans ***leur*** travail;

Or. en

Amendement 216
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient ***pleinement*** le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés	9. soutient le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés

spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;	spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail; ***rappelle également l'importance de protéger les communautés chrétiennes, qui semblent être les plus persécutées au monde;***

Or. en

Amendement 217
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail; ***déplore qu'en dépit d'appels répétés, le Parlement n'ait pas été associé à l'élection du RSUE;***

Or. en

Amendement 218
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; ***demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;***	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme;

Or. de

Amendement 219
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des

droits de l’homme par l’Union, au moyen d’un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d’une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l’homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d’améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l’homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;

droits de l’homme par l’Union, au moyen d’un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d’une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l’homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d’améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l’homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail; ***insiste sur la nécessité pour le RSUE de rendre régulièrement compte au Parlement;***

Or. en

Amendement 220
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l’homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l’Union en matière de droits de l’homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l’homme par l’Union, au moyen d’un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d’une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l’homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d’améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l’homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l’homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l’Union en matière de droits de l’homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l’homme par l’Union, au moyen d’un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d’une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l’homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d’améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l’homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires ***et d’une coordination renforcée avec les délégations de l’Union dans le monde*** afin de le soutenir dans son

travail;

Or. en

Amendement 221
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; ***demande que le RSUE bénéficie de*** ressources ***supplémentaires afin de le soutenir dans son travail***;	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; ***s'oppose à l'augmentation des*** ressources ***destinées à de nouveaux postes tels que le représentant spécial pour les droits de l'homme, afin d'éviter le gaspillage et les doubles emplois***;

Or. en

Amendement 222
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; ***demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;***	9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 223
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***soutient pleinement le*** travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette	9. ***prend note du*** travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette

cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;

cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires afin de le soutenir dans son travail;

Or. en

Amendement 224
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme ***qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les*** droits de l'homme ***au sein des instruments d'action extérieure de l'Union***; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et ***invite*** la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ***à partager*** avec lui ***en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence***, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;	10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde ***(IVCDCI – Europe dans le monde)***, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union***, y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», qui est financée au titre de l'instrument IVCDCI – Europe dans le monde***; réaffirme ***l'importance de l'engagement visant à garantir que 93 % des dépenses prévues au titre de l'instrument IVCDCI – Europe dans le monde remplissent les critères de l'aide publique au développement, ainsi que de l'article 29 du règlement (UE) 2021/947 qui interdit le financement d'activités pouvant déboucher sur des violations des*** droits de l'homme ***dans les pays partenaires***; ***demande de nouveau une transparence accrue en ce qui concerne les dispositions***

relatives aux droits de l'homme dans les conventions de financement au titre de l'instrument IVCDCI – Europe dans le monde et une clarification du mécanisme et des critères de suspension de ces conventions en cas de violation des droits de l'homme, des principes démocratiques ou de l'état de droit ainsi que dans les cas graves de corruption; demande à l'Union de créer un mécanisme de plainte pour les personnes ou groupes dont les droits auraient été violés par les activités de l'Union dans ces pays; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et ***déplore que*** la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ***ne partagent pas suffisamment d'informations*** avec lui***, ce qui l'empêche d'exercer pleinement ses prérogatives budgétaires en vertu des traités et de contrôler ledit instrument***, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission***, la procédure de révision à mi-parcours et dans le cadre des résolutions du Parlement***; ***invite le SEAE et la Commission à veiller à ce qu'une réponse soit apportée aux lettres de recommandation après chaque dialogue géopolitique et chaque résolution adoptée; demande instamment à la Commission de développer et de lancer un site web complet et centralisé consacré à l'instrument IVCDCI – Europe dans le monde, qui comprendrait des informations sur tous les programmes indicatifs pluriannuels et des détails sur leurs budgets respectifs, les actions connexes et les dotations financières prévues, organisés par pays et par thème;***

Or. en

Amendement 225
Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;	10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission; ***fait remarquer que l'instrument IVCDCI – Europe dans le monde et tous les instruments futurs doivent se concentrer sur les causes fondamentales des difficultés actuelles, y compris la nécessité de renforcer la résilience des communautés locales et les activités d'appui à la démocratie via un soutien au développement économique;***

Or. en

Amendement 226
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; ***souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;***	10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile***, y compris les acteurs confessionnels qui apportent une aide humanitaire vitale et assurent l'accès à l'éducation et aux soins de santé,*** dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union;

Or. en

Amendement 227
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection	10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection

des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; ***souligne la nécessité de nouer le dialogue avec*** la société civile ***dans toutes les*** activités ***extérieures pertinentes de l'Union***; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;	des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; ***appelle de ses vœux une gestion plus stricte des fonds alloués à*** la société civile***, afin de garantir qu'ils ne sont pas utilisés pour des*** activités ***politiques et d'éviter le financement d'organisations liées à des activités criminelles ou terroristes***; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;

Or. en

Amendement 228
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle le rôle ***fondamental*** que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein	10. rappelle le rôle que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments

des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;	d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;

Or. en

Amendement 229
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. déplore que de nombreux pays, malgré leurs obligations et engagements internationaux à l'égard de la protection des minorités, conduisent une politique d'assimilation forcée des minorités nationales, ethniques et linguistiques en méprisant leurs droits de l'homme et leurs droits fondamentaux; invite l'Union et ses États membres à apporter un soutien actif aux pays candidats à l'adhésion et aux pays partenaires de l'Union pour qu'ils respectent les droits fondamentaux des minorités nationales, ethniques et linguistiques, y compris leur culture, leur langue, leur religion, leurs traditions et leur histoire, afin de préserver la diversité et l'identité linguistique et culturelle, pour que les minorités puissent jouir librement de leurs droits individuels et communautaires, dans tous les domaines de l'éducation et de la vie publique; rappelle la nécessité d'honorer les obligations et les engagements découlant des traités et accords internationaux;

Or. en

Amendement 230
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. préconise des évaluations ex ante indépendantes pour déterminer les implications et les risques potentiels liés aux projets en matière de droits de l'homme, conformément à l'article 25, paragraphe 5, du règlement; préconise une surveillance indépendante des droits de l'homme tout au long de la mise en œuvre de projets dans des pays tiers, en particulier pour les projets comportant un risque élevé de violations, notamment en matière de droits des peuples autochtones et des communautés locales et dans le domaine de la gestion des frontières et des reconduites à celles-ci; demande la suspension ou la modulation des projets qui contribuent directement ou indirectement aux violations des droits de l'homme dans les pays tiers; demande à la Commission de partager de manière proactive toutes les évaluations liées aux droits de l'homme avec le Parlement;

Or. en

Amendement 231
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande instamment à la

Commission d'interdire l'attribution de fonds de l'Union à des personnes ou à des organisations liées à des mouvements terroristes ou islamistes ou à d'autres mouvements extrémistes contraires aux valeurs fondamentales de l'Union, et de renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle afin que les fonds de l'Union ne soient en aucun cas alloués à des activités, des projets ou de la littérature qui incitent à la violence et/ou à la haine, comme l'antisémitisme; estime que cette restriction devrait également s'appliquer au financement par l'Union de tiers qui contribuent directement ou indirectement au financement de telles entités ou activités;

Or. sv

Amendement 232
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. est davantage en faveur de l'octroi d'une aide conditionnelle; estime que, dans les cas où il s'avère que des fonds de l'Union ont été utilisés de manière abusive et détournés à des fins contraires aux valeurs fondamentales de l'Union, l'aide devrait toujours être supprimée, réduite ou, à tout le moins, conditionnée et contrôlée de manière plus stricte;

Or. sv

Amendement 233
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Accords internationaux ***de l'Union***	***Commerce de l'Union et*** accords internationaux

Or. en

Amendement 234
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à ***réfléchir activement sur la manière de*** veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;	11. ***souligne l'échec de l'introduction de clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords de libre-échange avec des pays tiers, compte tenu du fait que ces accords ont également abouti à la violation des droits économiques et sociaux fondamentaux et, en particulier, à la paupérisation des populations concernées et à l'accaparement des ressources de la part des entreprises transnationales;*** réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations***, y compris la suspension***; invite la Commission et le SEAE à veiller ***activement*** à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; ***demande instamment à l'Union de renoncer à conclure des accords internationaux avec des régimes autoritaires qui ne respectent pas les droits de l'homme;*** réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en

question si d’autres options se révèlent inefficaces;

Or. en

Amendement 235
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l’inclusion de clauses robustes en matière de droits de l’homme dans les accords entre l’Union et les pays tiers, assorties d’un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l’homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l’homme par ses pays partenaires, l’Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d’autres options se révèlent inefficaces;	11. réitère son appel en faveur de l’inclusion de clauses robustes en matière de droits de l’homme dans les accords entre l’Union et les pays tiers, assorties d’un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l’homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l’homme par ses pays partenaires, l’Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d’autres options se révèlent inefficaces; ***invite la Commission et le SEAE à élaborer un mécanisme de conditionnalité clair relatif aux accords commerciaux qui permette l’application de sanctions ciblées et contrôlées en cas de violations des droits de l’homme, et à développer par ailleurs un système d’incitations positives telles que des aides au développement supplémentaires pour les pays dont le bilan en matière de droits de l’homme s’est remarquablement amélioré;***

Or. en

Amendement 236
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;	11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces; ***demande que soit mise en œuvre la recommandation de la médiatrice de l'Union consistant à créer un portail de traitement des plaintes, dans le cadre des instruments commerciaux et financiers de l'Union, et à adapter le point d'entrée unique de la Commission pour permettre le dépôt de plaintes en cas de non-respect de clauses relatives aux droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 237
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;	11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; ***souligne que l'Union devrait absolument éviter de financer et de fournir une quelconque assistance à des pays dont les régimes violent systématiquement les droits humains élémentaires et dont les systèmes gouvernementaux sont profondément corrompus;*** réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question ***et toute aide financière octroyée aux pays concernés*** si d'autres options se révèlent inefficaces;

Or. en

Amendement 238
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations;	11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations;

invite la Commission et le SEAE à ***réfléchir activement sur la manière de*** veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union ***devrait*** réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;	invite la Commission et le SEAE à veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient ***activement contrôlées et*** effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union ***doit*** réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces; ***demande à la Commission de garantir la création d'un mécanisme de plainte facile d'accès, tourné vers les citoyens et transparent, grâce auquel les acteurs hors de l'Union puissent déposer des plaintes en cas de non-respect de clauses relatives aux droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 239
Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en	11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères ***d'évaluation du respect de ces clauses*** et de procédures à respecter en cas de violations; ***souligne la nécessité de renforcer et d'unifier les processus de surveillance et de faciliter l'accès à leurs résultats; souligne également la nécessité de favoriser la concertation, notamment en dialoguant avec les OSC;*** invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords

question si d'autres options se révèlent inefficaces;	internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;

Or. en

Amendement 240
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;	11. réitère son appel en faveur de l'inclusion ***d'évaluations sur la situation des droits de l'homme et*** de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées ***et à améliorer la communication avec le Parlement en ce qui concerne les considérations et les décisions relatives à l'application de ces clauses***; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;

Or. en

Amendement 241
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;	11. réitère son appel en faveur de l'inclusion de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à réfléchir activement sur la manière de veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient effectivement appliquées; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, ***notamment les pays concernés par le régime SPG+,*** l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces;

Or. en

Amendement 242
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que les véritables OSC ne doivent pas être empêchées de participer aux dialogues sur les droits de l'homme et que tous les dialogues doivent inclure sans restriction l'ensemble des véritables OSC;

Or. en

Amendement 243
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite les institutions de l'Union à nouer un dialogue régulier avec les milieux d'affaires afin de renforcer le lien qui existe entre le commerce international, les droits de l'homme et la sécurité économique;

Or. en

Amendement 244
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. relève qu'Israël est accusé de génocide; souligne que l'accord d'association UE-Israël est, selon son article 2, fondé sur le respect des droits de l'homme, et insiste sur le fait qu'ils en constituent un principe directeur; demande donc la dénonciation immédiate de l'accord d'association UE-Israël;

Or. en

Amendement 245
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

11 ter. demande instamment à l'Union et à ses États membres de se conformer pleinement aux dispositions du traité FUE et de suspendre les accords d'association UE-Maroc;

Or. en

Amendement 246
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. condamne les nombreux abus, la manipulation des prix et l'affaire qualifiée de «plus grande enquête pour corruption de l'histoire» en lien avec les frères Batista, qui contrôlent de facto l'entreprise JBS, principal producteur de viande au monde; note que l'historique de JBS en matière de dégradation de l'environnement, de déforestation et de pratiques agricoles non durables dans la forêt amazonienne et dans d'autres écosystèmes sensibles est largement documenté; estime que les conséquences de l'autorisation de l'introduction en bourse de JBS dépassent largement le cadre de Wall Street et ont également des répercussions importantes sur les États membres de l'Union; invite la Commission à nouer le dialogue avec la Securities and Exchange Commission des États-Unis afin que celle-ci rejette la demande de cotation de JBS à la bourse de New York;

Or. en

Amendement 247
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. exprime sa consternation face à la teneur du rapport d'audit de la coentreprise créée par Volkswagen AG dans la province du Xinjiang, en Chine, qui a fait l'objet d'une fuite; note que le rapport indique que l'usine a encouragé l'«unité ethnique», soit la rubrique politique sous laquelle les politiques assimilationnistes du Parti communiste chinois ont été imposées aux Ouïghours et à d'autres minorités; souligne qu'il est totalement inacceptable qu'une grande entreprise européenne comme Volkswagen AG continue de faire fonctionner une usine qui promeut des politiques assimilationnistes; invite Volkswagen AG et toutes les entreprises européennes à se retirer du Xinjiang au vu de l'impossibilité d'exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans la région, une réalité admise de longue date par les experts; estime que de telles implications sont non seulement préjudiciables à la sécurité économique de l'Union, mais aussi qu'elles rendent les entreprises européennes moralement complices de l'oppression et des souffrances causées par le régime totalitaire au Xinjiang et dans l'ensemble de la Chine continentale;

Or. en

Amendement 248
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***souligne le rôle important que***	12. fait observer que***, dans le***

jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme ***devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome***; ***rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;***

renforcement des droits de l'homme et de la démocratie, les dialogues sur les droits de l'homme ***avec les pays tiers sont, jusqu'à présent, restés largement sans effet***; ***plaide en faveur d'une évaluation complète des résultats des différents dialogues sur les droits de l'homme menés avec les pays tiers;***

Or. de

Amendement 249
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; ***fait observer que les***	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec

dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;

les pays concernés;

Or. en

Amendement 250
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés ***et invite l'Union à aborder de manière systématique les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, avec les pays tiers***; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument

que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment ***par*** la publication d'un communiqué de presse conjoint;

autonome***, et que l'incapacité persistante des pays tiers à dialoguer véritablement et à atteindre des objectifs clés devrait conduire à recourir à d'autres instruments appropriés de politique étrangère***; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande ***au SEAE et aux délégations de l'Union*** d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats ***et de veiller à ce que ceux-ci soient orientés vers les résultats et se fondent sur un ensemble clair de critères permettant un suivi efficace***, notamment ***au moyen de consultations ex ante et ex post efficaces avec la société civile et de*** la publication d'un communiqué de presse conjoint; ***appelle de ses vœux une participation accrue de la société civile aux dialogues;***

Or. en

Amendement 251
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; ***invite l'Union à aborder de manière systématique les***

devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment ***par*** la publication d'un communiqué de presse conjoint;

questions d'égalité entre les hommes et les femmes, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, avec les pays tiers; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats***, de veiller à ce que ceux-ci soient orientés vers les résultats et se fondent sur un ensemble clair de critères permettant un suivi efficace***, notamment ***au moyen de consultations ex ante et ex post efficaces avec la société civile et de*** la publication d'un communiqué de presse conjoint***, et de prendre les mesures de suivi qui s'imposent***;

Or. en

Amendement 252
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec

les pays concernés; ***fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments;*** réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;	les pays concernés; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;

Or. en

Amendement 253
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux

que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, ***notamment par*** la publication d'un communiqué de presse conjoint;

que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande ***au SEAE et aux délégations de l'Union européenne*** d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, ***de veiller à ce que ceux-ci soient orientés vers les résultats et se fondent sur un ensemble clair de critères débouchant sur*** la publication d'un communiqué de presse conjoint***, et de prendre les mesures de suivi qui s'imposent***;

Or. en

Amendement 254
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues ***devraient*** traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues ***doivent*** traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie ***ainsi que des cas individuels*** avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments***, notamment la politique commerciale et de développement, et qu'il convient d'adopter une approche «plus pour plus» et «moins pour moins»***; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses

presse conjoint;	résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;

Or. en

Amendement 255
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ***ceux*** que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés ***et garantir une participation significative de la société civile***; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ***la situation des lauréats du prix Sakharov et les cas*** que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;

Or. en

Amendement 256
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; ***fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome;*** rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint; ***note cependant que les dialogues sur les droits de l'homme avec les régimes totalitaires se sont révélés inefficaces pendant de nombreuses années et demande à l'Union de couper tous les liens politiques et économiques qu'elle entretient avec ces régimes;***

Or. en

Amendement 257
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;	12. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues devraient traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, ***et les cas qui concernent des citoyens de l'Union*** et d'assurer un suivi adéquat; demande d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs résultats, notamment par la publication d'un communiqué de presse conjoint;

Or. sv

Amendement 258
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle l'accord de dialogue politique et de coopération avec la République de Cuba et demande une nouvelle fois instamment sa suspension en vertu de l'article 85, paragraphe 3,

point b), de l'accord;

Or. en

Amendement 259
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. condamne la répression de plus en plus sévère, les violations des droits de l'homme fondamentaux et les crimes contre l'humanité perpétrés par la Chine; demande à l'Union de travailler de concert avec les partenaires qui partagent les mêmes valeurs afin de faire en sorte que le régime totalitaire réponde de ses crimes en Chine continentale et à Hong Kong, de ses actes de répression transnationale et de ses tentatives visant à porter atteinte à la liberté et à la démocratie dans d'autres parties du monde;

Or. en

Amendement 260
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Sous-titre 8

Proposition de résolution	*Amendement*
Régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'Union)	***supprimé***

Or. en

Amendement 261
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Sous-titre 8

Proposition de résolution	*Amendement*
Régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'Union)	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 262
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 8

Proposition de résolution	*Amendement*
Régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ***(loi Magnitsky de l'Union)***	Régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme

Or. en

Amendement 263
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption	***supprimé***

de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. de

Amendement 264
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter	***supprimé***

contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 265
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite du recours croissant au*** régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la ***possibilité d'imposer des*** sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement***, que*** ce ***soit par son inclusion dans le*** régime ***mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent***; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. ***regrette que le*** régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ***n'ait pas encore été utilisé*** en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel ***au Conseil européen*** en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime***, au titre de l'article 31, paragraphe 3, du traité UE***; ***demande instamment que le régime mondial de sanctions de l'Union et le régime de sanctions ad hoc soient utilisés de manière accrue et stratégique à l'encontre des personnes, y compris les hauts fonctionnaires, qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, partout dans le monde et de manière non sélective;*** soutient pleinement la ***mise en place d'un nouveau régime de*** sanctions anti-corruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement***; demande l'adoption rapide de*** ce régime ***par le Conseil***; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 266
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***regrette toutefois que son utilisation soit encore limitée, en particulier dans le contexte géopolitique actuel;*** relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; ***demande instamment que le régime mondial de sanctions de l'Union et d'autres régimes de sanctions ad hoc soient utilisés de manière renforcée à l'encontre des personnes, y compris les hauts fonctionnaires, qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international;*** soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 267

Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; ***soutient pleinement la possibilité d'imposer des*** sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; ***rappelle, à cet égard, la demande formelle présentée par le Parlement européen au Conseil, en 2023, sur la question de l'ouverture de la convention sur la réforme de l'Union, en vue, entre autres, d'évoluer vers un plus grand nombre de décisions adoptées à la majorité qualifiée; réitère son appel en faveur de l'adoption de*** sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 268
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime;*** soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 269
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime;*** soutient pleinement la possibilité	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits

d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l’Union en matière de droits de l’homme ou au moyen d’un régime différent; souligne qu’il est nécessaire d’appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

de l’homme ou au moyen d’un régime différent; souligne qu’il est nécessaire d’appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 270
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l’Union en matière de droits de l’homme en tant qu’outil politique essentiel pour la défense des droits de l’homme et de la démocratie par l’Union dans le monde entier; ***relève toutefois les difficultés que pose l’exigence d’unanimité lors de l’adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l’introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime;*** soutient pleinement la possibilité d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l’Union en matière de droits de l’homme ou au moyen d’un régime différent; souligne qu’il est nécessaire d’appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l’Union en matière de droits de l’homme en tant qu’outil politique essentiel pour la défense des droits de l’homme et de la démocratie par l’Union dans le monde entier; soutient pleinement la possibilité d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l’Union en matière de droits de l’homme ou au moyen d’un régime différent; souligne qu’il est nécessaire d’appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 271
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime***; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***réaffirme que le vote à l'unanimité au Conseil devrait rester la norme sur les questions liées à la politique étrangère et aux droits de l'homme; souligne que la création d'un siège permanent pour l'Union dans les enceintes multilatérales érodera encore davantage la souveraineté nationale et la capacité des États membres à agir dans leur intérêt national***; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 272
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions ***et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce*** régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions***, mais souligne la valeur de l'unanimité en tant que démonstration de la force, de la solidarité et de la cohésion de l'Union et de la volonté des États membres de décider d'un tel*** régime ***et de le mettre en œuvre dans toute la mesure du possible***; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;
	Or. pl

Amendement 273
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite du*** recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ***en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier***; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce	13. ***note le*** recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme***; exige toutefois que ce mécanisme ne soit pas utilisé pour des intérêts géostratégiques et qu'il s'applique également à des pays partageant des valeurs similaires, tels qu'Israël, qui est accusé de commettre un génocide dans la bande de Gaza***; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère

régime; ***soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent;*** souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner; ***appelle de ses vœux la levée des sanctions qui ont des incidences directes sur la population, en particulier celles qui visent à favoriser des changements en matière de politique dans les pays ou à réagir à des violations des droits de l'homme, afin d'éviter ainsi d'aggraver la souffrance des populations;***

Or. en

Amendement 274
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ***(loi Magnitsky de l'Union)*** en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime ***(loi Magnitsky de l'Union)***; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ***(loi Magnitsky de l'Union)*** ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est

contre les tentatives de les contourner;	nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 275
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève ***toutefois*** les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions ***et réitère son appel en faveur de l'introduction du*** vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ***ce régime***; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;	13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions***, mais rejette fermement toute tentative de réduire le pouvoir souverain des États membres en introduisant le*** vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ***la politique étrangère fondamentale***; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

Or. en

Amendement 276
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite du*** recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de*** l'adoption de sanctions et ***réitère son appel en faveur de*** l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; ***soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;***	13. ***se déclare vivement préoccupé par le*** recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; ***rappelle que les sanctions exacerbent la montée des dynamiques de blocs et des tensions mondiales, et mettent en péril la stabilité économique, politique et sociale des États membres actuels; souligne qu'il convient de conserver le principe de l'unanimité au sein du Conseil pour toutes les décisions relatives à la politique étrangère, de sécurité et de défense, ainsi que dans tous les autres domaines où il s'applique actuellement, notamment en ce qui concerne*** l'adoption de sanctions***,*** et ***que*** l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime ***constitue une atteinte directe à la souveraineté des États membres***;

Or. en

Amendement 277
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. déplore le rôle joué par la Chine et Hong Kong pour aider à contourner les sanctions de l'Union en lien avec la guerre d'agression menée par la Russie; demande que de nouvelles sanctions soient prises à l'encontre des entreprises chinoises qui contournent les sanctions et aident la machine de guerre de Poutine; constate que, du fait de la destruction de

l'autonomie et de l'anéantissement des libertés de Hong Kong par la Chine, il est de plus en plus fréquent que la ville soit utilisée pour contourner les sanctions;

Or. en

Amendement 278
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions

mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;	mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; ***appelle de ses vœux l'élaboration d'une «boîte à outils» de l'Union à utiliser en cas de résultats électoraux contestés ou manquant de transparence, afin de prévenir les crises politiques et militaires dans l'environnement post-électoral; demande un renforcement de l'action de l'Union pour contrer les messages manipulateurs et fallacieux à son encontre lors des campagnes électorales, en particulier dans les pays qui bénéficient d'une aide humanitaire et au développement importante de la part de l'Union et dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union;*** appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;
	Or. en

Amendement 279
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités

des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des ***femmes*** parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; ***demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations;*** souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; ***insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;***	des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; ***souligne que des institutions de contrôle et de responsabilité crédibles et indépendantes, présentes dans les différents États, jouent un rôle indispensable dans la protection et le renforcement de la démocratie;***
	Or. de

Amendement 280
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes***	14. souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du

que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines ***en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations***; souligne qu'il est essentiel de ***soutenir directement*** la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme***, des organisations confessionnelles*** et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines; souligne qu'il est essentiel de ***nouer le dialogue avec*** la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; ***demande à la Commission d'exiger une transparence totale de la part des ONG avec lesquelles elle coopère;*** insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

Or. en

Amendement 281
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; ***demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations;*** souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

Or. en

Amendement 282
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux ***ainsi qu'un certain nombre de pays démocratiques du monde entier établis de longue date*** contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par

de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

Or. en

Amendement 283
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et ***illibéraux*** contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; ***demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations;*** souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et ***totalitaires*** contre les principes et les valeurs démocratiques***, telles que celles perpétrées à Cuba, au Venezuela, au Nicaragua, en Iran et en Afghanistan***; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions

civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

Or. en

Amendement 284
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et ***illibéraux*** contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et ***non démocratiques contre les libertés***, les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses

le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE	activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile, ***le pluralisme*** et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE

Or. pl

Amendement 285
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires ***et illibéraux*** contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue

dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;	et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

Or. en

Amendement 286
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et	14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et

le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre ***et d'étendre*** ses activités dans ces domaines ***en augmentant*** le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union ***et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations***; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;	le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre ses activités dans ces domaines ***sans augmenter*** le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

Or. en

Amendement 287
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme ***et des OSC***, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; ***déplore le harcèlement des OSC au moyen de dispositions législatives, telles que les lois sur les agents extérieurs et d'autres lois semblables, ainsi que d'autres restrictions auxquelles les OSC sont confrontées; souligne le phénomène, qui prend de l'ampleur dans le monde, des menaces transnationales contre les défenseurs des droits de l'homme;*** soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; ***exhorte l'Union et ses États membres à renforcer leurs engagements budgétaires en faveur des défenseurs des droits de l'homme, en veillant à ce que les mécanismes de financement soient souples, accessibles et durables, afin de permettre aux défenseurs des droits de l'homme de poursuivre leur travail essentiel dans un contexte de difficultés croissantes;*** demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme; ***invite l'Union et ses États membres à demander instamment aux pays tiers d'adopter, en consultation avec les défenseurs des droits de l'homme, des dispositions législatives ou des politiques qui reconnaissent explicitement le droit de défendre les droits de l'homme et permettent d'exercer ce droit, et à***

demander la création de mécanismes et de systèmes dotés de ressources suffisantes pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme selon une approche globale, collective et préventive;

Or. en

Amendement 288
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour ***renforcer*** la visibilité des actions et des canaux de l'Union ***pour la*** protection et ***le*** soutien des défenseurs des droits de l'homme;	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail ***des OSC et*** des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; ***déplore le harcèlement des OSC au moyen de dispositions législatives, telles que les lois sur les agents extérieurs et d'autres lois semblables, ainsi que d'autres restrictions auxquelles les OSC sont confrontées;*** soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; ***souligne la nécessité urgente de procéder à une révision complète et opportune des orientations concernant les défenseurs des droits de l'homme, en vue de répondre aux enjeux et menaces émergents et de garantir leur applicabilité et leur efficacité dans la protection des défenseurs des droits de l'homme à l'échelle mondiale, tout en intégrant des stratégies intersectionnelles et sensibles au genre dans les orientations mises à jour, afin de refléter les divers parcours et***

expériences des défenseurs des droits de l'homme et de prendre en compte les vulnérabilités spécifiques auxquelles ils peuvent être confrontés; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour ***améliorer les stratégies de communication visant à accroître*** la visibilité des actions et des canaux de l'Union ***en faveur des mécanismes de*** protection et ***de*** soutien des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 289
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme ***et des OSC***, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; ***déplore le harcèlement des OSC au moyen de dispositions législatives, telles que les lois sur les agents extérieurs et d'autres lois semblables, ainsi que d'autres restrictions auxquelles les OSC sont confrontées; souligne le phénomène, qui prend de l'ampleur dans le monde, des menaces transnationales contre les défenseurs des droits de l'homme;*** soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde

l'homme;	entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 290
Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; ***condamne fermement leur détention arbitraire et leur assassinat;*** soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme***, notamment grâce à des mesures visant à faciliter les procédures d'obtention de visas, ainsi que pour accroître l'aide financière accordée aux***

défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 291
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme ***et des OSC***, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter***, y compris au moyen d'actes de répression transnationale***; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 292
Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter***, tels que les lois sur les agents extérieurs***; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 293
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et	15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter***, y compris en dehors de leur pays***; soutient sans réserve le travail des défenseurs des

l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;	droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 294
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. est ***extrêmement*** préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient ***sans réserve*** le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;	15. est préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 295
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se déclare vivement préoccupé par le phénomène croissant des actes de répression transnationale contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les défenseurs de la société civile, les opposants politiques et autres de la part des régimes autoritaires des pays tiers ou de leurs mandataires, y compris sur le territoire des États membres; demande instamment à la Commission et aux États membres de reconnaître la répression transnationale et de la considérer comme une menace spécifique pour les droits de l'homme, de mettre en place un système permettant de suivre et de consigner les schémas de répression transnationale, et d'identifier les pays concernés par des actes de répression transnationale; appelle de ses vœux un renforcement de la coopération entre États membres afin de mettre à disposition des formations et des ressources pour permettre d'enquêter sur les cas en question et les prévenir, ainsi que pour protéger les victimes; estime que les responsables devraient être tenus de rendre des comptes; encourage la Commission et les États membres à soutenir et à protéger les défenseurs des droits de l'homme établis dans l'Union pour leur permettre de poursuivre leur travail à distance dans le domaine des droits de l'homme sans crainte de représailles;

Or. en

Amendement 296
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. regrette que les défenseuses des droits de l'homme soient encore victimes de violations incessantes et de plus en plus sophistiquées, notamment d'assassinats ciblés, d'agressions physiques, de disparitions, de campagnes de diffamation, d'arrestations, de harcèlement judiciaire et d'intimidations; constate avec inquiétude que ces attaques semblent avoir pour but de réduire systématiquement au silence les défenseuses des droits de l'homme et de faire en sorte que leur voix ne soit plus entendue dans la sphère publique; condamne l'impunité avec laquelle les auteurs commettent des violations à l'encontre des défenseuses des droits de l'homme, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée; regrette que les dirigeants politiques se montrent souvent incapables de protéger les défenseuses des droits de l'homme contre les mouvements populaires puissants et dangereux qui s'opposent à l'égalité entre les sexes, et qu'ils encouragent même parfois ces mouvements; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et à renforcer leur appui aux défenseuses des droits de l'homme dans toutes les instances existantes;

Or. en

Amendement 297
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. salue la mise à jour du manuel du code des visas de l'Union relative aux défenseurs des droits de l'homme et invite les États membres à l'utiliser pleinement et de manière cohérente; demande une nouvelle fois à la Commission de jouer un rôle proactif dans la mise en place d'un régime de visas à entrées multiples à l'échelle de l'Union pour les défenseurs des droits de l'homme en danger;

Or. en

Amendement 298
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite le SEAE et les délégations de l'Union, lors de toutes les interactions pertinentes avec des pays tiers, à plaider en faveur de la création de mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme complets et dotés de ressources suffisantes qui prévoient des approches collectives, préventives et durables, et à soutenir leur mise en place;

Or. en

Amendement 299
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

15 bis. constate avec inquiétude que la Chine a de plus en plus recours à la répression transnationale au-delà de ses frontières, y compris au sein de l'Union, pour suivre, intimider ou menacer les défenseurs des droits de l'homme, les militants ou toute personne dénonçant les violations systématiques des droits de l'homme fondamentaux perpétrées par le régime;

Or. en

Amendement 300
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. exprime sa profonde inquiétude face à la situation financière de plus en plus précaire à laquelle font face les défenseurs des droits de l'homme et les communautés qui militent pour leurs droits, en particulier dans un contexte mondial marqué par une répression croissante; note que le contexte géopolitique actuel a accentué la nécessité de soutenir les défenseurs des droits de l'homme; demande donc instamment à l'Union et à ses États membres de faire pleinement usage de leurs ressources financières en faveur des défenseurs des droits de l'homme et de garantir la création de mécanismes de financement souples, accessibles et durables qui permettent à ces défenseurs de poursuivre leur travail essentiel dans un contexte de difficultés croissantes;

Or. en

Amendement 301

Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. demande instamment la mise en place d'un régime de visas à entrées multiples à l'échelle de l'Union pour les défenseurs des droits de l'homme en danger; exhorte les États membres, par le présent rapport, à améliorer les procédures au sein de leurs missions diplomatiques, en veillant à ce que les procédures de demande de visa soient rapides, compréhensibles, accessibles et réalisables; invite en outre les États membres à établir et intégrer, de façon collaborative, une catégorie dédiée au sein du code des visas de l'Union, rationalisant ainsi les procédures relatives aux visas et favorisant l'uniformité de la procédure de demande de visa de l'Union;

Or. en

Amendement 302
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. tire la sonnette d'alarme face à la situation financière de plus en plus précaire des défenseurs des droits de l'homme, en particulier dans les pays marqués par une répression croissante; demande instamment à l'Union et à ses États membres de faire du renforcement des engagements budgétaires en faveur des défenseurs des droits de l'homme une priorité et de garantir la création de mécanismes de

financement souples, accessibles et durables qui permettent à ces défenseurs de poursuivre leur travail essentiel dans des environnements complexes;

Or. en

Amendement 303
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. se déclare préoccupé par la montée des actes de répression transnationale, auxquels recourent les régimes autocratiques pour s'en prendre aux défenseurs des droits de l'homme au-delà de leurs frontières; appelle de ses vœux l'élaboration d'une stratégie européenne visant à harmoniser les mesures nationales de lutte contre la répression transnationale;

Or. en

Amendement 304
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. invite l'Union et ses États membres à garantir un régime de visas favorable aux défenseurs des droits de l'homme qui permette à ceux-ci de bénéficier d'un accès sûr et cohérent aux visas lorsqu'ils sont en danger; souligne la nécessité de disposer de processus

simplifiés et de solutions rapides pour les défenseurs des droits de l'homme exposés à un danger imminent; plaide en faveur de solutions de relocalisation à plus long terme pour les défenseurs des droits de l'homme dont la vie, la liberté et la dignité sont menacées de longue date; appelle de ses vœux un renforcement de l'intégration des défenseurs des droits de l'homme relocalisés et des ressources qui leur sont allouées afin qu'ils puissent poursuivre leur travail dans le domaine des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 305
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. souligne le phénomène croissant des menaces transnationales contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les défenseurs de la société civile, les opposants politiques et autres de la part de leurs autorités nationales ou de leurs mandataires, y compris dans les États membres; invite la Commission et les États membres à considérer la répression transnationale comme une menace spécifique pour les droits de l'homme et à imposer la mise en place d'un système dédié au sein de l'Union qui permette de suivre et de consigner les cas de répression transnationale et d'y réagir, à titre de priorité et de volet à part entière des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme; souligne l'importance de garantir la confidentialité et la sécurité aux victimes lorsqu'elles dénoncent des cas de

répression transnationale, et de prendre en compte la tendance à la répression transnationale dans les relations et la coopération avec les pays qui la pratiquent, dans l'Union et dans les pays tiers; appelle la Commission et les États membres à mettre en place un fonds spécifique de soutien aux défenseurs des droits de l'homme étrangers résidant dans l'Union afin de leur fournir un appui financier, juridique et psychologique pour leur permettre de poursuivre leur travail à distance dans le domaine des droits de l'homme sans crainte de représailles; appelle de ses vœux une coopération accrue entre les services répressifs des États membres, et demande que ces derniers bénéficient de davantage de formations et de ressources afin de faciliter le signalement, les enquêtes et l'attribution de ces attaques transnationales, et que les responsables rendent des comptes et fassent l'objet de sanctions efficaces et de poursuites judiciaires; souligne que les fonctionnaires et les agents de pays tiers autoritaires qui harcèlent les défenseurs des droits de l'homme dans l'Union ainsi que les facilitateurs locaux — individus ou entités — devraient être rapidement convoqués, frappés de sanctions ciblées, et leurs actes portés à la connaissance du public;

Or. en

Amendement 306
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. insiste pour que le SEAE, la Commission et les délégations de

l'Union accordent une attention particulière à la situation des lauréats et finalistes du prix Sakharov en danger et prennent des mesures résolues, en coordination avec les États membres et le Parlement, pour garantir leur bien-être, leur sécurité ou leur libération;

Or. en

Amendement 307
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 septies. regrette que les défenseuses des droits de l'homme soient encore victimes de violations incessantes et de plus en plus sophistiquées, notamment d'assassinats ciblés, d'agressions physiques, de disparitions, de campagnes de diffamation, d'arrestations, de harcèlement judiciaire et d'intimidations; constate avec inquiétude que ces attaques semblent avoir pour but de réduire systématiquement au silence les défenseuses des droits de l'homme et de faire en sorte que leur voix ne soit plus entendue dans la sphère publique; regrette que les dirigeants politiques se montrent souvent incapables de protéger les défenseuses des droits de l'homme contre les mouvements populaires puissants et dangereux qui s'opposent à l'égalité entre les sexes, et qu'ils encouragent même parfois ces mouvements; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et à renforcer leur appui aux défenseuses des droits de l'homme dans toutes les instances existantes, et à adopter des mesures de protection spécifiques contre les menaces

fondées sur le genre;

Or. en

Amendement 308
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 octies. demande instamment à l'Union et à ses États membres de créer, pour le second cycle du programme thématique en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2025-2027), un mécanisme de financement spécifique pour les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements féministes et les organisations nationales, locales et de terrain qui œuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accent devant être mis sur l'accessibilité et la viabilité de ces organisations; souligne les bonnes pratiques de la France, où le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) a été créé en 2019 afin de fournir un financement et un soutien technique aux organisations féministes dans les pays partenaires;

Or. en

Amendement 309
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que tant l'impunité que la	16. souligne que tant l'impunité que la

corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l'Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte contre l'impunité et la corruption;	corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l'Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte contre l'impunité et la corruption; ***encourage l'Union et les États membres à se coordonner plus étroitement avec leurs alliés et partenaires, dans la mesure du possible, pour lutter contre la captation de l'État et la corruption systémique qui permettent aux autocrates de se maintenir au pouvoir, privent les sociétés de ressources essentielles et sapent la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit;***

Or. pl

Amendement 310
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que tant l'impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union	16. souligne que tant l'impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union

figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l'Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile ***au sein des pays tiers*** dans le contrôle de la lutte contre l'impunité et la corruption;

figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); ***demande à l'Union et à ses États membres d'intensifier leurs efforts en matière de réforme de la justice, de lutte contre l'impunité ainsi que d'amélioration de la transparence et des institutions de lutte contre la corruption dans les pays tiers;*** soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l'Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile dans le contrôle de la lutte contre l'impunité et la corruption;

Or. en

Amendement 311
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que tant l'impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l'Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte	16. souligne que tant l'impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; ***rappelle que les affaires de corruption au sein des institutions de l'Union ont montré que ces dernières n'étaient pas non plus à l'abri de crimes et d'abus;*** se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption

contre l’impunité et la corruption;	contenues dans les accords commerciaux de l’Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte contre l’impunité et la corruption;

Or. en

Amendement 312
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que tant l’impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l’homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l’Union figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l’Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte contre l’impunité et la corruption;	16. souligne que tant l’impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l’homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l’Union figurant dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption (JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l’Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile ***et des journalistes*** au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte contre l’impunité et la corruption;

Or. sv

Amendement 313
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle que le Parlement européen a été impliqué dans des actes de corruption et d'ingérence étrangère, notamment dans le cadre du scandale du «Qatargate»; souligne que des députés de la sous-commission «droits de l'homme» étaient impliqués dans ces actes, ce qui porte atteinte à la légitimité du Parlement et fait de la politique moraliste qu'il mène à travers le monde un exercice vide de sens et hypocrite; souligne la nécessité de disposer de mesures de transparence afin de remédier à ces problèmes; fait remarquer l'importance d'obliger les personnes responsables à rendre compte de leurs actes;

Or. en

Amendement 314
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. insiste sur la nécessité pour l'Union de prendre des mesures claires en vue de reconnaître le lien étroit qui existe entre la corruption et les violations des droits de l'homme, afin de cibler les vecteurs économiques et financiers qui permettent aux auteurs de violations des droits de l'homme d'agir;

Or. en

Amendement 315
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une*** coopération internationale ***robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la*** paix ***et de la*** sécurité***, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international***; ***demande à*** l'Union ***et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies***; ***réaffirme qu'il est indispensable que*** l'Union et ses États membres ***parlent d'une seule voix au sein des*** Nations unies ***et des autres enceintes multilatérales***; ***invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;***	17. ***constate que les Nations unies n'ont pas réussi à favoriser la*** coopération internationale ***dans la mesure attendue ni à garantir la*** paix ***et la*** sécurité ***mondiales, la majorité des États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) étant opposés à une telle coopération***; ***note qu'en 2022, les États membres de*** l'Union ***ont contribué au Système des Nations unies à hauteur d'environ 14 100 000 000 EUR, l'Union elle-même apportant environ 3 000 000 000 EUR par an***; ***souligne que*** l'Union et ses États membres ***représentent ensemble la plus grande contribution individuelle; demande en conséquence un débat approfondi sur la manière dont l'argent des contribuables de l'Union est utilisé par les*** Nations unies***, ainsi que sur la pertinence de conserver un tel niveau de financement***;

Or. de

Amendement 316
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de	17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de

l’Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l’homme et le droit international; demande à l’Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu’il est indispensable que l’Union et ses États membres parlent d’une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l’Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

l’Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l’homme et le droit international; ***constate avec regret que l’enceinte des Nations unies est utilisée par des États qui violent ouvertement la charte des Nations unies en agressant sans provocation et sans justification des voisins pacifiques, et qui, par ailleurs, en dépit de violations flagrantes des droits de l’homme, occupent des sièges dans des organes aussi importants que le Conseil des droits de l’homme des Nations unies;*** demande ***néanmoins*** à l’Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; ***estime toutefois qu’un soutien accru doit s’accompagner d’une transparence et d’un contrôle accrus des ressources et des activités des Nations unies, dans l’intérêt de la crédibilité et de l’efficacité des organes et des agences de l’ONU, affaiblies par les récentes allégations d’utilisation des ressources de l’ONU par des organisations terroristes; souligne que malgré les mesures prises, ainsi que les nouvelles politiques et procédures mises en œuvre, 758 allégations d’exploitation et d’abus sexuels commis par le personnel ont été recensées en 2023, contre 534 l’année précédente et 265 en 2018;*** réaffirme qu’il est indispensable que l’Union et ses États membres parlent d’une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales ***chaque fois que cela est possible***; invite les délégations de l’Union à jouer un rôle plus important ***dans la coordination des positions des États membres*** dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

Or. pl

Amendement 317
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; ***réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;***	17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies;

Or. en

Amendement 318
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien ***politique et financier*** au travail accompli par les Nations unies; ***réaffirme qu'il est indispensable que*** l'Union ***et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des*** Nations unies ***et*** des ***autres*** enceintes ***multilatérales***; ***invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;***	17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien au travail accompli par les Nations unies; ***invite*** l'Union ***à ne pas faire double emploi avec les*** Nations unies ***au sein*** des enceintes ***internationales***;

Or. en

Amendement 319
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle ***particulièrement important*** de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant ***que principal espace*** de débats qui doit être en mesure de faire	17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant ***qu'espace*** de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la

progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; ***demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des*** Nations unies ***et des autres enceintes multilatérales***; ***invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;***

paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; ***fait toutefois observer que les régimes totalitaires qui rompent avec l'ordre international fondé sur des règles se servent d'organisations internationales telles que les*** Nations unies ***pour imposer leurs propres objectifs politiques***;

Or. en

Amendement 320
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein	17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies ***afin de veiller à ce que l'organisation soit à la hauteur de sa mission et de contrer l'influence des***

des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;	***régimes autoritaires et totalitaires***; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

Or. en